



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAA INDRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°36-2019-098

PUBLIÉ LE 6 DÉCEMBRE 2019

# Sommaire

## DDT

36-2019-11-28-003 - Arrêté modificatif du 28 novembre 2019 modifiant l'arrêté préfectoral n° 36-2019-11-22-001 du 22 novembre 2019 statuant sur la demande de dérogation à l'urbanisation limitée du PLUi de la communauté de communes Marche Berrichonne (1 page) Page 4

## DIRECCTE Centre Val de Loire

36-2019-12-04-004 - 2019 12 04 - Décision portant subdélégation de signature de M. Olivier Nays - RUD de l'Indre de la DIRECCTE Centre Val de Loire, par intérim à Pascale Rudeaux - Attachée principale (4 pages) Page 6

36-2019-12-04-003 - 2019 12 04 - Décision portant subdélégation de signature de M. Olivier Nays RUD de la DIRECCTE Centre Val de Loire par intérim à Laure-Clémence Porcherel - Directrice adjointe du Travail (6 pages) Page 11

## Direction Départementale des Territoires de l'Indre

36-2019-11-27-015 - AP\_Aménagement des deux barrages Chaintres et Brésil (12 pages) Page 18

36-2019-11-29-003 - Arrêté préfectoral relatif à une demande d'autorisation de défrichement - DORSEMAINE (2 pages) Page 31

36-2019-11-19-004 - Arrêté Préfectoral relatif à une demande d'autorisation temporaire d'activité agricole - BERRIER Michel (2 pages) Page 34

36-2019-11-19-005 - Arrêté Préfectoral relatif à une demande d'autorisation temporaire d'activité agricole - COTINIÈRE Jeanne (2 pages) Page 37

36-2019-11-19-006 - Arrêté Préfectoral relatif à une demande d'autorisation temporaire d'activité agricole - DAUDON Pierre (2 pages) Page 40

36-2019-11-19-007 - Arrêté Préfectoral relatif à une demande d'autorisation temporaire d'activité agricole - RENAULT Jean-Marc (2 pages) Page 43

## Direction Générale Des Finances Publiques

36-2019-11-29-002 - Arrêté relatif à l'aménagement des horaires d'ouverture du SPFE de la DDFiP de l'Indre pendant la période du 2 décembre au 29 décembre 2019 (2 pages) Page 46

36-2019-11-29-001 - Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la DDFiP de l'Indre (1 page) Page 49

## Préfecture de l'Indre

36-2019-12-03-002 - Arrêté accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020 (16 pages) Page 51

36-2019-12-03-003 - Arrêté accordant le Médaille d'Honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020 (28 pages) Page 68

36-2019-12-03-001 - Arrêté portant attribution de la Médaille d'Honneur Agricole au titre de la promotion du 1er janvier 2020 (3 pages) Page 97

36-2019-11-20-007 - Arrêté portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la SAS ALAIN JANET POMPES FUNEBRES pour son établissement secondaire au POINCONNET (2 pages) Page 101

36-2019-12-04-002 - Portant agrément de l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé AUTO ECOLE VENDOEUVROISE 32 rue du 8 Mai 36500 VENDOEUVRES (2 pages)

Page 104

**Préfecture Indre**

36-2019-11-07-010 - Décision de délégation de signature portant sur les astreintes administratives (2 pages)

Page 107

36-2019-11-12-001 - décision relative à l'organisation de la protection contre les risques d'incendie et panique (3 pages)

Page 110

**Sous-préfecture de Le Blanc**

36-2019-11-28-002 - arrêté Course des 2 Viaducs (4 pages)

Page 114

DDT

36-2019-11-28-003

Arrêté modificatif du 28 novembre 2019 modifiant l'arrêté  
préfectoral n° 36-2019-11-22-001 du 22 novembre 2019  
statuant sur la demande de dérogation à l'urbanisation  
limitée du PLUi de la communauté de communes Marche  
*arrêté modificatif 28 novembre 2019 modifiant l'arrêté préfectoral n° 36-2019-11-22-001 du 22  
novembre 2019 sur la dérogation à l'urbanisation limitée dans le PLUi Communauté de  
communes Marche Berrichonne*



## PRÉFET DE L'INDRE

Direction départementale des territoires de l'Indre  
Service Planification, Risques, Eau et Nature

**ARRÊTÉ MODIFICATIF N°36-2019-11-28-003** du **28 NOV. 2019**  
**Modifiant l'arrêté n° 36-2019-11-22-001 en date du 22 novembre 2019 statuant sur la**  
**demande de dérogation à l'urbanisation limitée dans le cadre du projet d'élaboration du**  
**Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes**  
**de La Marche Berrichonne**

**Le Préfet de l'Indre,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 142-4, L. 142-5, R. 142-2 et R. 142-3 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 36-2019-11-22-001 en date du 22 novembre 2019 statuant sur la demande de dérogation à l'urbanisation limitée dans le cadre du projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes de la Marche Berrichonne ;

**Considérant** que l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2019 comporte une erreur matérielle ;

**Sur** proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** - A l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2019, il faut remplacer - secteur Crevant « la Chaume au Paupin » par - secteur Saint Plantaire « les Bordes ».

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté fera l'objet d'une part d'un affichage au siège de la communauté de communes de La Marche Berrichonne, ainsi que dans les mairies des communes concernées, pendant un mois et, d'autre part, d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

**ARTICLE 3** - Madame la secrétaire générale de la préfecture, Monsieur le président de la communauté de communes de La Marche Berrichonne, Mesdames et Messieurs les maires, Madame la directrice départementale des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale,

  
Lucile JOSSE

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).  
Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

DIRECCTE Centre Val de Loire

36-2019-12-04-004

2019 12 04 - Décision portant subdélégation de signature  
de M. Olivier Nays - RUD de l'Indre de la DIRECCTE  
Centre Val de Loire, par intérim à Pascale Rudeaux -  
Attachée principale

DIRECCTE Centre-Val de Loire  
Unité Départementale de l'Indre  
Cité administrative Bertrand  
Boulevard George Sand  
CS 60607  
36020 CHÂTEAUX CEDEX

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR OLIVIER NAYS,  
RESPONSABLE DE L'UNITE DEPARTEMENTALE DE L'INDRE DE LA DIRECTION REGIONALE  
DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
DE CENTRE-VAL DE LOIRE, PAR INTERIM**

**Vu** le code du travail, notamment son article R. 8122-2 alinéas 1 et 2,

**Vu** le code rural et de la pêche maritime,

~~**Vu** le décret 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,~~

**Vu** l'arrêté ministériel du 14 novembre 2019 nommant Monsieur Pierre GARCIA, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Centre-Val de Loire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019,

**Vu** l'arrêté ministériel du 24 octobre 2019 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale de l'Indre à direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Centre-Val de Loire à Monsieur Olivier NAYS, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019,

**Vu** la décision du 3 décembre 2019 de délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Centre-Val de Loire donnant délégation permanente à Monsieur Olivier NAYS et l'autorisant à donner subdélégation de signature pour les décisions mentionnées en annexe de la délégation,

**DECIDE**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier NAYS, subdélégation est donnée à Madame Pascale RUDEAUX, attachée principale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Centre-Val de Loire, les décisions mentionnées en annexe.

**Article 2 :** Le présent arrêté entrera en application dès sa publication.

Fait à Châteauroux, le 4 décembre 2019,

Le Responsable de l'Unité Départementale de l'Indre  
par intérim,

  
Olivier NAYS

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- Un recours gracieux, adressé au Directeur Régional de la DIRECCTE Centre-Val de Loire - 12 place de l'Étape – CS 85809 – 45058 Orléans cedex 1 ;
- Un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- Un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 1 cours Vergniaud - 87000 Limoges.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



## ANNEXE

	Dispositions légales	Décisions
<b>A - RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE</b>		
A1	Article L1233-53 et L1233-56 du code du travail	Intervention de l'autorité administrative concernant les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un plan de sauvegarde de l'emploi
A2	Articles L1237-14 et R1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
<b>C - GROUPEMENT D'EMPLOYEURS</b>		
C1	Articles L1253-17 et D1253-7 à D1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
<b>O - INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS INVOLONTAIREMENT PRIVES D'EMPLOI</b>		
O1	Article R5422-3 du code du travail	Détermination du salaire de référence pour les travailleurs migrants
O2	Article R5424-7 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries pour les entreprises du BTP
<b>P - CONTRAT D'APPRENTISSAGE</b>		
P1	Articles L6225-4 du code du travail	Décision sur la suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage et l'interdiction de recrutement
P2	Article L6225-5 du code du travail	Décision d'autorisation ou non de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage
P3	Article L6225-6 du code du travail	Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis
P4	Art. L6222-38 du code du travail Art. R6222-55 à R6222-58 du code du travail Arrêté du 15/03/1978	Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage
<b>R - CONTRIBUTION SPECIALE POUR EMPLOI D'ETRANGERS NON AUTORISES A TRAVAILLER</b>		
R1	Articles D8254-7 et D8254-11	Engagement de la procédure préalable à la décision de l'OFII et avis sur la possibilité de faire application de la règle de solidarité financière du donneur d'ordre
<b>S - LE TITRE PROFESSIONNEL</b>		
S1	Articles R338-1 à 8 du code de l'éducation	Délivrance des titres professionnels du ministère chargé de l'emploi et désignation des membres du jury. Organisation des sessions de jury.
S2	Articles R335-6, R335-7 et R335-10 du code de l'éducation Décret du 4/07/2017 (effet au 1/10/2017)	Recevabilité demande de VAE



# DIRECCTE Centre Val de Loire

36-2019-12-04-003

2019 12 04 - Décision portant subdélégation de signature de M. Olivier Nays RUD de la DIRECCTE Centre Val de Loire par intérim à Laure-Clémence Porcherel - Directrice adjointe du Travail

DIRECCTE Centre-Val de Loire  
Unité Départementale de l'Indre  
Cité administrative Bertrand  
Boulevard George Sand  
CS 60607  
36020 CHÂTEAUX CEDEX

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR OLIVIER NAYS,  
RESPONSABLE DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'INDRE DE LA DIRECTION RÉGIONALE  
DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
DE CENTRE-VAL DE LOIRE, PAR INTERIM**

**Vu** le code du travail, notamment son article R. 8122-2 alinéas 1 et 2,

**Vu** le code rural et de la pêche maritime,

**Vu** le décret 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

**Vu** l'arrêté ministériel du 14 novembre 2019 nommant Monsieur Pierre GARCIA, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Centre-Val de Loire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019,

**Vu** l'arrêté ministériel du 24 octobre 2019 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale de l'Indre à direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Centre-Val de Loire à Monsieur Olivier NAYS, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019,

**Vu** la décision du 3 décembre 2019 de délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Centre-Val de Loire donnant délégation permanente à Monsieur Olivier NAYS et l'autorisant à donner subdélégation de signature pour les décisions mentionnées en annexe de la délégation,

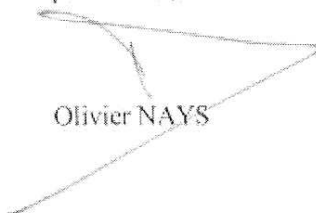
**DECIDE**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier NAYS, subdélégation est donnée à Madame Laure-Clémence PORCHEREL, directrice adjointe du travail, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Centre-Val de Loire, les décisions mentionnées en annexe.

**Article 2 :** Le présent arrêté entrera en application dès sa publication.

Fait à Châteauroux, le 4 décembre 2019,

Le Responsable de l'Unité Départementale de l'Indre  
par intérim,



Olivier NAYS

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- Un recours gracieux, adressé au Directeur Régional de la DIRECCTE Centre-Val de Loire – 12 place de l'Étape – CS 85809 – 45058 Orléans cedex 1 ;
- Un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- Un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 1 cours Vergniaud – 87000 Limoges.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## ANNEXE

	Dispositions légales	Décisions
<b>A - RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE</b>		
A1	Article L1233-53 et L1233-56 du code du travail	Intervention de l'autorité administrative concernant les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un plan de sauvegarde de l'emploi
A2	Articles L1237-14 et R1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
<b>B - CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE</b>		
B1	Article L.1242-6 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de conclure un contrat de travail à durée déterminée pour effectuer certains travaux dangereux
B2	Article L1251-10 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour effectuer certains travaux dangereux
<b>C - GROUPEMENT D'EMPLOYEURS</b>		
C1	Articles L1253-17 et D1253-7 à D1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
C2	Articles R1253-22 et R1253-27 du code du travail	Décision accordant, refusant d'accorder ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs pour le remplacement de chefs d'exploitation agricole ou d'entreprises artisanales, industrielles ou commerciales ou de personnes physiques exerçant une profession libérale
C3	Article R1253-26 du code du travail	Demande au groupement d'employeur de choisir une autre convention collective
<b>D - EXERCICE DU DROIT SYNDICAL</b>		
D1	Article L2143-11 et R2143-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
D2	Articles L2142-1-2, L2143-11 et R2143-6	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
<b>E - MESURE DE L'AUDIENGE DE LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE</b>		
E1	Art. R2122-21 et R2122-23	Traitement des recours gracieux sur les listes électorales
<b>F - EGALITE PROFESSIONNELLE Femmes/Hommes</b>		
F1	Article L2242-9 du Code du travail	Appréciation à la demande de l'employeur de la conformité d'un accord ou d'un plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes
<b>G - COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE</b>		
G1	Article L2313-5 du code du travail	Nombre et périmètre des établissements distincts du Comité Social et Economique
G3	Article L2314-13 du code du travail	Décision de répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux

<b>H - CONSEIL SOCIAL ET ECONOMIQUE CENTRAL</b>		
H1	Article L2316-8	Répartition des sièges entre les différents établissements et collèges électoraux
<b>I - COMITE DE GROUPE</b>		
I1	Article L2333-4 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité du groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
I2	Article L2333-6 du code du travail	Désignation du remplaçant d'un représentant du personnel ayant cessé ses fonctions
<b>J - COMITE D'ENTREPRISE EUROPEEN</b>		
J1	Article L2345-1 du code du travail	Décision accordant ou refusant l'autorisation de suppression du comité d'entreprise européen
<b>K - COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE AU NIVEAU DE L'UNITE ECONOMIQUE ET SOCIALE</b>		
K1	Article L2213-8 du code du travail	Nombre et périmètre des établissements distincts du Comité Social et Economique au niveau de l'unité économique et sociale
<b>L - DUREE DU TRAVAIL</b>		
L1	Articles R713-11 et R713-12 du code rural et de la pêche maritime Article L3121-21 du code du travail	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue pour un type d'activité au niveau départemental
L2	Article R713-11 à R713-13 du code rural et de la pêche maritime Articles L713-13 du code rural et de la pêche maritime et L3121-21 du code du travail	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue pour les entreprises qui ont une activité de production agricole
L3	Articles L3121-21, L3121-22, R3121-8 à R3121-11 du code du travail	Décision autorisant ou refusant la dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue et moyenne du travail
L4	Article R713-13 du code rural et de la pêche maritime Articles L3121-24 du code du travail et L713-13 du code rural et de la pêche maritime	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne.
L5	Article R3121-32 du code du travail	Décision de suspension pour des établissements spécialement déterminés, de la faculté de récupération des heures perdues suite à une interruption collective du travail, en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession
<b>M - SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL</b>		
M1	Article R4152-17 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus de dépasser provisoirement le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis dans un même local
M2	Articles L4154-1, D4154-3 à D4154-6 du code du travail	Dérogation concernant les salariés en CDD et intérimaires
M3	Article R4216-32 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder la dispense à l'aménagement des lieux de travail
M4	Article L4221-1 du code du travail Article 3 arrêté du 23 juillet 1947 modifié	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre à disposition du personnel des douches journalières lorsque les travaux visés s'effectuent en appareil clos

M5	Article R4227-55 du code du travail	Dispense d'une partie de l'application des règles relatives aux risques d'incendies et d'explosions et à l'évacuation accordée à l'employeur pour l'utilisation des lieux de travail
M7	Art. R4462-30 du code du travail Décret n°2013-973 du 29/10/2013	Approbation et décision des études de sécurité
M8	Article R4462-36 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation aux articles R4462-10, R4462-13, R4462-17 à 21, R4462-32 du code du travail
M9	Article R4462-36 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation en cas d'incompatibilité entre les dispositions du code du travail et les exigences fixées par d'autres réglementations en vue de la mise en œuvre d'impératifs de sécurité et que l'on peut obtenir un niveau de sécurité des travailleurs le plus élevé possible par l'application de mesures compensatoires
M10	Articles R4533-6 et 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4
M11	Décret n°2005-1325 du 26/10/2005 - Article 8	Approbation de l'étude de sécurité, décision de faire effectuer des essais ou travaux complémentaires par le maître d'ouvrage
<b>O - INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS INVOLONTAIREMENT PRIVES D'EMPLOI</b>		
O1	Article R5422-3 du code du travail	Détermination du salaire de référence pour les travailleurs migrants
O2	Article R5424-7 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries pour les entreprises du BTP
<b>P - CONTRAT D'APPRENTISSAGE</b>		
P1	Articles L6225-4 du code du travail	Décision sur la suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage et l'interdiction de recrutement
P2	Article L6225-5 du code du travail	Décision d'autorisation ou non de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage
P3	Article L6225-6 du code du travail	Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis
P4	Art. L6222-38 du code du travail Art. R6222-55 à R6222-58 du code du travail Arrêté du 15/03/1978	Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage
<b>R - CONTRIBUTION SPECIALE POUR EMPLOI D'ETRANGERS NON AUTORISES A TRAVAILLER</b>		
R1	Articles D8254-7 et D8254-11	Engagement de la procédure préalable à la décision de l'OFII et avis sur la possibilité de faire application de la règle de solidarité financière du donneur d'ordre
<b>S - LE TITRE PROFESSIONNEL</b>		
S1	Articles R338-1 à 8 du code de l'éducation	Délivrance des titres professionnels du ministère chargé de l'emploi et désignation des membres du jury. Organisation des sessions de jury.
S2	Articles R335-6, R335-7 et R335-10 du code de l'éducation Décret du 4/07/2017 (effet au 1/10/2017)	Recevabilité demande de VAE



<b>T - RECOURS GRACIEUX SUR LES LISTES ELECTORALES RELATIVES AU SCRUTIN CONCERNANT LES ENTREPRISES DE MOINS DE ONZE SALARIES</b>		
T1	Articles R2122-21 et R2122-23 du code du travail	Décision prise sur recours gracieux en matière d'inscription sur les listes électorales pour le scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés

# Direction Départementale des Territoires de l'Indre

36-2019-11-27-015

## AP\_Aménagement des deux barrages Chaintres et Brésil

*Arrêté autorisation les travaux d'aménagement de deux ouvrages hydrauliques (seuil "des Chaintres" et seuil "du Brésil") localisés sur la commune de Saint-Genou pour la restauration de la continuité écologique et portant abrogation du droit d'usage de l'eau du moulin de Saint-Genou*



PREFET DE L'INDRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE L'INDRE  
Service Planification, Risques, Eau, Nature

ARRÊTÉ n°

du 27 novembre 2019

**autorisant les travaux d'aménagement de deux ouvrages hydrauliques (seuil « des Chaintres » et seuil « du Brésil ») localisés sur la commune de Saint-Genou pour la restauration de la continuité écologique et portant abrogation du droit d'usage de l'eau du moulin de St-Genou**

**Le Préfet de l'Indre,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L 211-7, L 123-10, L 123-13, L 214-1 à L 214-6, L 214-17, L 214-18, R 123-1 à R 123-27, R 214-1 à R 214-31, R 214-41 à R 214-56, R 214-71 à R 214-84, R 214-88 à R 214-103, L 181-1, R 181-44, R 181-50, R 181-56, D 181-15-1 ;**

**Vu le Code de l'Énergie, et notamment ces articles relevant de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ;**

**Vu l'Ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale concernant les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement ;**

**Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Thierry BONNIER en qualité de Préfet de l'Indre ;**

**Vu les dispositions relevant de l'application des articles R 122-1 à R 122-8 du Code de l'Environnement relative à la réalisation d'une étude d'impact ;**

**Vu les dispositions relevant de l'application des articles L 341-7 à L 341-10 du Code de l'Environnement relatives aux demandes d'autorisation au titre des sites classés ou en instance de classements ;**

**Vu les dispositions relevant de l'application du 4° de l'article L 411-2 du Code de l'Environnement relatives à la dérogation aux interdictions édictées pour la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats ;**

**Vu les dispositions relevant du régime d'évaluation d'incidence Natura 2000 en application du VI du L 414-4 du Code de l'Environnement ;**

**Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;**

**Vu l'arrêté ministériel du 10 juillet 2012 portant sur la liste 1 et la liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement du bassin Loire-Bretagne ;**

**Vu l'arrêté du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R 432-1 du code de l'environnement ;**

PLACE DE LA VICTOIRE ET DES ALLIES - B.P. 589 - 36019 CHATEAUROUX CEDEX TÉLÉPHONE : 02 54 29 50 00 - TÉLÉCOPIE : 02 54 34 10 08  
site Internet : [www.Indre.pref.gouv.fr](http://www.Indre.pref.gouv.fr)

- Vu l'arrêté n°2014024-001 du 24 janvier 2014 portant inventaires relatifs aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de faune piscicole et des crustacés en application de l'article L 432-3 du Code de l'Environnement ;**
- Vu la directive européenne sur l'eau du 23 octobre 2000, fixant les objectifs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau ;**
- Vu les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Loire-Bretagne approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 18 novembre 2015 ;**
- Vu l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du Code de l'Environnement ;**
- Vu la demande d'autorisation déposée le 22 octobre 2018 par M. VANDAELE, président de la Communauté de communes Val de l'Indre – Brenne, en vue de la réalisation des aménagements sur les deux ouvrages hydrauliques des Chaintres et du seuil du Brésil, associé à l'ancien moulin de St-Genou, dans le cadre de sa mise en conformité vis-à-vis de la restauration de la continuité écologique ;**
- Vu les pièces reconnaissant la nature de propriété des différents ouvrages hydrauliques ;**
- Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 36-2019-04-04-06 du 04 avril 2019 ayant porté ouverture de l'enquête ;**
- Vu l'arrêté n°36-2019-09-27-001 du 27 septembre 2019 portant prorogation du délai de décision par le Préfet suite à la demande d'autorisation environnementale intitulée « aménagement de deux ouvrages hydrauliques pour restaurer la continuité écologique » présentée le 18 septembre 2019 et enregistrée dans CASCADE sous le n°36-2019-00187**
- Vu l'avis formulé par l'Agence Française pour la Biodiversité en date du 26 novembre 2018 ;**
- Vu l'absence d'avis formulé par l'Agence Régionale de Santé ;**
- Vu l'avis formulé par la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement de la région Centre Val de Loire du 29 novembre 2018 ;**
- Vu l'étude réalisée par l'association Indre Nature concernant la recherche éventuelle de la mulette épaisse en aval des deux seuils, réalisée d'avril à août 2019 ;**
- Vu la décision du Vice-Président du Tribunal administratif de Limoges en date du 21 mars 2019, reçue par la direction départementale des territoires de l'Indre le 26 mars 2019, par laquelle ce dernier a désigné M. Jacques POURAILLY en tant que commissaire enquêteur ;**
- Vu le dossier de l'enquête publique tenue du 30 avril au 31 mai 2019 ;**
- Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 25 juin 2019, déposé le 28 juin 2019 à la direction départementale des territoires de l'Indre ;**
- Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques de l'Indre du 09 septembre 2019 ;**
- Vu le projet d'arrêté adressé à M Vandaele, président de la Communauté de communes Val de l'Indre – Brenne, en date du 18 septembre 2019 ;**
- Vu les observations formulées par le pétitionnaire en date du 18 septembre 2019 ;**

**Considérant** qu'il est reconnu que le Seuil des Chaintres ne dispose d'aucune autorisation justifiant de son existence légale, et qu'il a été confirmé par la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Indre (FDAAPPMA 36) que la construction de cet ouvrage avait été réalisée en dehors de toute procédure actant son existence légale ;

**Considérant** que le moulin de Saint-Genou n'apparaît pas sur la carte de Cassini ;

**Considérant** que le moulin de Saint-Genou disposait d'un droit d'usage de l'eau en date du 28 février 1877 ;

**Considérant** que le système hydraulique a été vendu séparément du bâtiment par acte notarié du 4 janvier 1960 et que la gestion de l'ensemble des éléments hydrauliques est de fait rendue difficile ;

**Considérant** que le projet n'impactera pas directement un site classé ou inscrit ;

**Considérant** que ce moulin ne fonctionne plus et ne présente aucun usage avéré autre que récréatif ;

**Considérant** que les données techniques contenues dans le dossier sont conformes aux dispositions du Code de l'Environnement en matière de continuité écologique et de débit réservé ;

**Considérant** que toute autre solution aux deux seuils aurait entraîné des coûts prohibitifs pour la collectivité, sauf effacement total de l'ouvrage de répartition des écoulements, nommé « seuil du Brésil » ;

**Considérant** que la solution de l'effacement total du seuil du Brésil, scénario apportant pourtant un gain écologique optimal, à coût modéré, ne permettait pas le maintien de l'alimentation du bief d'aménée de l'eau au moulin et aurait provoqué son assèchement permanent ;

**Considérant** que le maintien de l'ouvrage du Brésil à sa cote normale actuelle ne permettait pas à la collectivité territoriale, propriétaire du système hydraulique d'obtenir des taux d'aides publiques suffisants lui permettant de réaliser les travaux ;

**Considérant** que les travaux n'impactent pas l'état de conservation des sites Natura 2000 situés dans ou à proximité du périmètre du projet, les espèces susceptibles d'être présentes sur site ayant été prise en compte lors d'une prospection réalisée sur place par l'association Indre Nature dans le cadre d'une prestation de service durant les mois de juillet et août 2019 ;

**Considérant** les conclusions de l'association Indre Nature et l'absence d'impact avérée sur les espèces d'intérêt communautaire et sur les espèces protégées en France, confirmant les conclusions de l'étude réalisée par le bureau d'étude SOMIVAL ;

**Considérant** que le projet intégré dans l'étude diagnostique préalable au contrat territorial du bassin de l'Indre a fait l'objet de réunions du Comité technique et de pilotage du projet, notamment le 15 juin 2017 ;

**Considérant** que la solution de l'arasement partiel du seuil du Brésil avec mise en place d'une échancrure et de deux micro-seuils, est le scénario optimal permettant d'assurer une alimentation en eau du bief d'aménée au moulin une majeure partie de l'année, empêchant ainsi tout assèchement des prairies adjacentes longeant le bief d'aménée ;

**Considérant** que le Beuvrier, petit affluent de l'Indre se jette dans le bief d'aménée du moulin et permettra d'alimenter le canal de fuite par sur-verse au niveau de la chute d'eau au moulin, au moins une partie de l'année ;

**Considérant** que la cote basse du radier de fond de l'entrée du bief d'aménée sera supérieure, après réalisation des travaux, à celle de la crête de la chute d'eau au moulin de Saint-Genou et qu'ainsi, la retenue d'eau à l'amont au moulin restera à sa cote maximale, sauf très forte période sèche exceptionnelle, notamment par l'alimentation du Beuvrier ;

**Considérant** que le projet n'a pas fait l'objet d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces non domestiques ou non cultivées, ou d'habitats protégés, et n'impactera aucune espèce protégée, qu'aucune opération de défrichement ne sera réalisée, que le projet ne se situe pas dans le périmètre d'une réserve naturelle nationale, et ne concerne aucune installation visée à l'article L 181-2 du Code de l'Environnement ;

**Considérant** que cette opération vise l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau considérées, la restauration des milieux aquatiques et leurs habitats piscicoles, la remise en circulation des sédiments, l'amélioration de la continuité écologique par une prise en compte de la libre circulation des poissons migrateurs, amphihalins et holobiotiques conformément aux articles L 214-1 et suivants du Code de l'Environnement ;

**Considérant** l'absence de saisine de l'autorité environnementale, le projet n'entrant pas dans le cadre de la procédure d'évaluation par l'autorité environnementale par la réalisation d'une étude d'impact dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas en application de l'article R 122-3 du Code de l'Environnement ;

**Considérant** que la valeur du débit réservé a été fixée au minimum réglementaire, soit 1/10<sup>e</sup> du Module conformément à l'article L 214-18 du Code de l'Environnement ;

**Considérant** qu'il n'a pas été demandé de réaliser une étude du Débit Minimum Biologique ;

**Considérant** que les travaux prévus dans le cours d'eau et/ou à proximité représentent une perturbation limitée de la reproduction de la faune inféodée au milieu aquatique et un risque modéré de pollution en phase de travaux ;

**Considérant** que les mesures de suivi et d'évaluation du gain écologique qui seront prises à la suite des opérations sont adaptées ;

**Considérant** l'absence d'espèces protégées présente sur les deux sites, suite à la prospection réalisée par l'association Indre Nature, prestataire commissionnée par le pétitionnaire ;

**Considérant** que l'étude de l'abaissement des niveaux d'eaux dans l'ancienne retenue du seuil des Chaintres, après effacement, a conclu à l'absence d'impact sur les fondations de la pile du pont de la RD 63 ;

**Considérant** qu'un suivi des fondations de la pile du pont de la RD 63 sera réalisé afin de réaliser, le cas échéant, des travaux de consolidations par enrochement sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de l'Indre ;

**Considérant** qu'un bilan sera fourni par le pétitionnaire, et que des mesures spécifiques supplémentaires pourront être prises ultérieurement afin d'apprécier et d'améliorer l'efficacité et la pérennité des travaux ;

**Sur proposition de la Directrice Départementale des Territoires de l'Indre ;**

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 : Modalités d'aménagement du seuil du Brésil associé à l'ancien moulin de Saint Genou**

#### **Section aménagée**

Les eaux du cours de l'Indre sont actuellement dérivées au moyen d'un seuil de répartition, situé sur la limite communale de Saint-Genou et Buzançais, dénommé « seuil du Brésil », créant une retenue à la cote normale actuelle de 102,75 m NGF en eaux moyennes, et sont restituées à la rivière Indre, en sortie du canal de fuite qui rejoint le talweg naturel en contre-bas.

### **Caractéristiques actuelles du seuil du Brésil**

Type : déversoir à seuil épais, bétonné, constitué de deux rideaux de palplanches transversales et encadré par deux murs bajoyers en béton,

Cote de la crête mur en rive gauche : 103,80 m NGF

Cote de la crête mur en rive droite : 103,77 m NGF

Cote de la crête du seuil : 102,75 m NGF

Longueur en crête : 18,62 m

Hauteur de la chute d'eau au droit du seuil : 1,80 m

### **Caractéristiques actuelles du déversoir latéral alimentant le bief de Saint-Genou**

Type : rideau de palplanches présentant une échancrure rectangulaire

Longueur du rideau de palplanches : 19,35 m

Cote de la crête du radier de l'échancrure : 102,75 m NGF

Largeur de l'échancrure : 3,00 m

Cote de la crête du mur de palplanches encadrant l'échancrure : 103,82 m NGF

Le moulin comporte initialement un tronçon court-circuité de 5 km de long.

### **ARTICLE 2 : Aménagements permettant d'assurer la restauration de la continuité écologique piscicole au seuil du Brésil**

Conformément aux dispositions et prescriptions du dossier de demande d'autorisation, le pétitionnaire devra assurer la mise en place, ainsi que l'entretien, de plusieurs dispositifs relatifs à la conservation, la reproduction et à la circulation du poisson. Il veillera à ce qu'aucun embâcle n'obstrue les entrées et sorties de ces dispositifs et ce en tout temps. Il s'assurera que le poisson ne puisse pénétrer dans les chambres d'eau de l'usine. Les ouvrages sont dimensionnés de manière à permettre d'optimiser le passage des poissons aux bonnes périodes de migration.

Après travaux, le tronçon court-circuité restant sera toujours de 5 km.

### **Caractéristiques principales des ouvrages à construire**

Une rigueur absolue sera apportée aux calages et aux dimensionnements des aménagements lors des travaux.

### **Arasement partiel du seuil du Brésil**

Le radier est actuellement constitué d'une dalle béton de 0,46 m reposant sur des blocs siliceux et calcaires qui sera détruit sur toute sa longueur.

Le socle sera abaissé à la cote 101,45 m NGF.

Les palplanches seront recépées à la cote 101,85 m NGF.

Un radier ferrailé de 40 cm sera coulé avec deux nappes entre les deux rideaux de palplanches.

### **Aménagement de l'échancrure**

Une échancrure sera créée dans le seuil arasé côté rive droite. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Largeur : 0,65 m

Cote de l'échancrure à l'amont du seuil : 101,68 m

Cote échancrure à l'aval du seuil : 101,65 m

Pente longitudinale de l'échancrure : 0,4 %

Longueur : 6,96 m

Des blocs de diamètre 0,2 m seront disposés au fond du radier de l'échancrure afin de créer des rugosités et réduire les vitesses d'écoulement sur la plage de débit allant de  $3 \cdot Q_{MNA5}$  au Module. Le coefficient de Manning-Strikler sera pris égal à 25 (chenal rectangulaire bétonné).

Afin de séparer les débits transitant par le seuil de celui passant par l'échancrure, et ainsi optimiser le fonctionnement de l'aménagement, un muret séparatif sera calé à la cote 102,6 m sur le seuil et aura une épaisseur de 30 cm.

#### Aménagements de deux pré-barrages ou mini-seuils en aval immédiat du seuil du Brésil

2 pré-barrages seront mis en place en aval du seuil existant au droit de l'échancrure (cote échancrure aval après aménagement : 101,65 m) sur une partie du cours d'eau en rive droite. Les jets créés seront des jets de surface et non plongeants, donc sans chute résiduelle. Les pré-barrages seront constitués d'un mur béton d'épaisseur 0,3 m, chanfreiné en crête. Ils seront calés de manière à permettre leur fonctionnement à partir d'un débit égal à  $3 \cdot Q_{MNA5}$  dans la rivière. Au-delà d'un débit égal au module transitant dans la rivière, les pré-barrages seront déversant sur toute leur longueur. Ils seront munis d'échancrures équipées de cloisons amovibles insérées dans des rainures permettant l'évacuation d'un débit croissant du pré-barrage amont au pré-barrage aval :

- Le pré-bassin 1 recevra le débit provenant de l'échancrure,
- Le pré-bassin 2 recevra le débit de l'échancrure + le débit déversé sur 1 m du seuil.

Un espacement d'un mètre sera prévu entre les deux pré-barrages. Afin de limiter l'usure des cloisons du pré-barrage n°2, du fait de l'espacement réduit entre les deux pré-barrages, deux petites échancrures seront créées dans le muret du pré-barrage n°1.

	Altitude échancrure (m)	Largeur échancrure (m)	Cote du fond (m)
Pré-barrage n°1 (m)	101.49	0.32 et 0.33	101,15
Pré-barrage n°2 (m)	101.30	0.85	100,9

L'échancrure du pré-barrage aval sera implantée côté rive droite en raison du déplacement privilégié de certaines espèces en bord de berge. Les échancrures entre pré-barrages seront décalées. Une dalle béton de 0,3 m d'épaisseur sera armée et liaisonnée entre les murets, le mur du seuil, et le rideau de palplanches conformément aux prescriptions du dossier.

#### Répartitions des débits après aménagement du seuil du Brésil

Les aménagements doivent permettre le franchissement piscicole de l'ouvrage pour une plage de débits passant dans le dispositif aménagé égale à :  $3 \cdot Q_{MNA5}$  ( $3,54 \text{ m}^3/\text{s}$ ) <  $Q_{\text{fonctionnement}}$  <  $2,5 \cdot \text{Module}$  ( $23,5 \text{ m}^3/\text{s}$ ).

En période de montaison, le débit passant dans l'échancrure ne pourra être inférieur à 5 % du débit déversant sur le seuil (hors échancrure) afin de conserver une attractivité suffisante.

#### Dispositif visant à maintenir le Débit Réservé (DR) au seuil du Brésil

Il est indispensable d'assurer le maintien d'un débit minimal suffisant, garantissant les fonctionnalités biologiques et les cycles de vie des espèces inféodées au milieu aquatique. Le débit réservé ne peut réglementairement pas être inférieur à la valeur plancher, fixée par l'article L214-18 du Code de l'Environnement à  $1/10^{\circ}$  du Module (Débit Moyen Interannuel), soit un débit de 961 L/s. Le fonctionnement est le suivant :

- pour un débit inférieur à 961 L/s, le débit de la rivière sera entièrement restitué à l'aval par déversement au niveau du seuil et par l'échancrure ;
- au-delà d'un débit de 961 L/s, le bief est alimenté pour atteindre un débit de l'ordre de 20 % du débit déversant sur le seuil, lorsque le débit amont au seuil atteint  $2,5 \cdot \text{Module}$ .



## Maintien de l'alimentation du bief d'amenée de l'eau au moulin de Saint-Genou

Le maintien de l'alimentation du bief est rendu possible par l'abaissement de la cote basse de l'échancrure redimensionnée dans le mur latéral gauche du seuil, à l'entrée du bief d'amenée du bief de l'ancien moulin de Saint-Genou.

Dimensions de la nouvelle échancrure :

- Cote du radier de fond de l'échancrure : 101,95 m NGF
- Largeur de l'échancrure : 3,60 m au lieu de 3 m initialement

Une différence de 0,1 m a été déterminée entre cette cote basse de l'échancrure et la cote normale du seuil arasé afin de garantir un débit minimal permettant d'assurer les cycles de vie biologiques de manière permanente.

## Maintien de la retenue au moulin de Saint-Genou pour les loisirs

Aucune modification de la chute d'eau au moulin ne sera réalisée, ce qui permettra d'assurer le maintien de la retenue quelles que soient les conditions hydrologiques en période d'étiage. La pente naturelle existant sur le bief d'amenée associée à la cote de la chute d'eau au moulin à 101 m NGF, inférieure à la cote basse du radier de l'échancrure à l'entrée du bief, permettra une mise en charge maximale de la retenue et une surverse quasi-permanente. Lorsque le débit amont au seuil sera inférieur au DR, 100 % du débit de l'Indre transitera par la rivière naturelle. Cependant le Beuvrier, petit affluent de l'Indre, se jetant directement dans le bief d'amenée, présente un module estimé à 160 L/s, et un débit d'étiage (QMNA5) de 15L/s. Une alimentation permanente sera assurée permettant une sur-verse au niveau du moulin, sauf conditions exceptionnelles.

## Préservation du patrimoine Bâti au droit du canal d'amenée et du canal de fuite du moulin de Saint-Genou

Les fondations des différents bâtiments présents le long du canal d'alimentation du moulin seront préservées, car ce canal restera toujours en charge sur l'essentiel de sa profondeur et de sa longueur. Une chute d'eau sera maintenue par surverse au moulin, sauf condition exceptionnelle. Le moulin n'est pas concerné par ces travaux et la chute d'eau par sur-verse ne sera donc pas modifiée. Une vigilance devra être observée à chaque étiage afin de prévoir d'éventuels travaux de confortement sous maîtrise d'ouvrage syndicale ou communale selon les compétences. S'il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires, la collectivité « maître d'ouvrage » se réserve le droit de déposer un dossier de déclaration après consultation et accord des riverains concernés. Les calages et dimensionnements prévus ne devront pas permettre une absence d'écoulements plus de 20 jours par an en moyenne. L'absence de débit n'asséchera pas la retenue qui sera toujours en charge et alimentée par le Beuvrier, en années hydrologiques normales et sauf sécheresses exceptionnelles.

## Débits passant dans les différents dispositifs de franchissement au seuil du Brésil

Les débits à maintenir en permanence dans l'échancrure, par surverse au seuil et dans le canal d'amenée, afin d'assurer en permanence la vie, la reproduction et la circulation des espèces aquatiques, aussi bien dans les canaux du moulin que dans la rivière « Indre » (Débit Réserve, valeur plancher) sont répartis comme ci après travaux :

DÉBIT CARACTÉRISTIQUE (EN M3/S)	COTE AMONT RIVIÈRE (M NGF)	DÉBIT RIVIÈRE AMONT (M3/S)	DÉBIT BIEF RIVE GAUCHE (M3/S)	POURCENTAGE DÉBIT BIEF / DÉBIT SEUIL DU BRÉSIL	DÉBIT SEUIL DU BRÉSIL (M3/S)	DÉBIT ÉCHANCURE (CÔTÉ RIVE DROITE) (M3/S)	POURCENTAGE DÉBIT ÉCHANCURE / DÉBIT SEUIL DU BRÉSIL
Débit réservé	101,95	0,301	0	0,00 %	0,324	0,157	16,00 %
3 <sup>e</sup> QMNA5	102,00	3,571	0,301	11,00 %	3,05	0,267	8,70 %
Module	102,20	9,595	1,328	16,00 %	7,60	0,466	6,00 %
2 <sup>e</sup> Module	102,65	19,189	3,113	19,00 %	16,28	0,794	5,00 %
2.5 <sup>e</sup> module	102,65	23,500	3,922	20,00 %	19,84	0,935	5,00 %

Les cotes des tabliers de chaque dispositif seront calibrées de manière à s'assurer du parfait fonctionnement de la répartition des débits.

### **ARTICLE 3 : Caractéristiques du seuil des Chaintres**

L'ouvrage concerné a été réalisé au début des années 90 sans autorisation réglementaire par la société de pêche locale, et ne possède donc pas d'existence légale. L'ouvrage est constitué d'un seuil en enrochements libres. Ses caractéristiques actuelles sont les suivantes :

- Longueur : 32,07 m
- Largeur : 7,51 m
- Cote amont du radier : 99,15 m NGF
- Pente de 3 % sur 4,20 m puis rupture brute côté aval
- Dénivelé amont-aval (différence entre la crête et le pied du seuil) : 1,20 m

L'ouvrage est dans un état moyen. Certains blocs déstabilisés se trouvent à l'aval. Des blocs (béton et enrochements) ont été déversés sur le seuil côté rive droite ainsi que des pylônes électriques en béton en amont immédiat de l'ouvrage.

### **ARTICLE 4 : Restauration de la continuité écologique piscicole au seuil des Chaintres par l'effacement**

Le seuil sera arasé sur toute sa largeur soit sur 32,07 m. Les fondations seront conservées.

Une brèche sera tout d'abord réalisée en rive droite afin qu'une partie des sédiments puissent transiter progressivement au droit de la fosse aval.

Les enrochements constituant le corps du seuil seront régalez dans le lit pour créer des habitats très biogènes et constituer un radier de fond afin de :

- Maintenir le profil en long à cet endroit,
- Limiter le coût des travaux (transport de matériaux évité).

La réalisation de ce radier sera soignée de manière à ne pas créer d'obstacle à l'écoulement. Ce radier présentera un profil en forme de V avec un point bas central calé à la cote 97.66 m NGF de manière à concentrer les écoulements en période d'étiage sévères (dévers latéral de 4 %).

Il existe une accumulation sédimentaire importante (sables) à l'amont immédiat de l'ouvrage, que la brèche ne permettra pas d'évacuer sur toute la largeur du seuil. Ces sédiments seront évacués naturellement par hydrocurage lors de l'ouverture du seuil qui sera réalisée depuis la rive droite. Si nécessaire, cette ouverture pourra être effectuée en deux temps afin de laisser à la rivière le temps (15 jours) d'effectuer un nettoyage par hydrocurage si la puissance de charriage du cours d'eau le permet. Aucune intervention d'engin mécanique ne sera nécessaire dans le lit mineur, la rivière assurant en période de hautes eaux un transfert suffisant des sédiments.

Les matériaux issus de la démolition (hors pylônes électriques) du seuil seront régalez plus en amont du seuil actuel, voir en aval, après la fosse immédiatement située au pied du seuil actuel. Ils serviront à améliorer les écoulements, diversifier les habitats et les niches écologiques, tout en accélérant le processus d'auto-épuration naturelle de la rivière. Plusieurs zones de plats profonds seront aménagés à l'emplacement de l'ancienne fosse, également pour diversifier les niches écologiques et les fasciés, en créant une alternance de mouilles et de radiers.

#### **Mesures de Sauvegarde**

- Les eaux devront être restituées en aval de manière à garantir en tout temps chacun des éléments mentionnés à l'article L 211-1 du code de l'environnement.
- Le pétitionnaire sera tenu de se conformer aux dispositions de la réglementation générale, notamment en matière de police des eaux.

#### **Observations de mesures à la charge du pétitionnaire**

Des échelles limnimétriques seront installées :

- au niveau du seuil du Brésil et de l'échancrure : elles seront visibles depuis la berge rive droite,
- au niveau du seuil d'alimentation du bief : elle sera visible depuis la rive gauche.

Les courbes de tarage seront transmises pour validation au Service de la Police des Eaux.  
Le pétitionnaire est tenu d'assurer la pose et le fonctionnement des moyens de mesure ou d'évaluation, prévus dans le dossier, de conserver, le cas échéant, les relevés correspondants et de tenir ceux-ci à la disposition des agents de l'administration chargés des contrôles afin d'apprécier et d'améliorer la spécificité des travaux.

#### **Entretien des installations**

Tous les ouvrages de franchissement piscicole réalisés doivent être constamment entretenus en bon état par les soins et aux frais du pétitionnaire. Un contrôle mensuel, à minima, en période de migration, et après chaque épisode de crue, sera réalisé par le gardien ou l'exploitant, de manière à vérifier l'absence d'encombres et les retirer si besoin, sur l'ensemble des dispositifs de franchissement.

#### **ARTICLE 5 : Abrogation de l'arrêté préfectoral portant sur le droit d'usage de l'eau au moulin de Saint-Genou**

L'autorisation accordée par arrêté préfectoral du 28 février 1877 aux propriétaires du moulin de Saint-Genou, portant droit d'usage de l'eau au moulin de Saint-Genou, sis sur le territoire de la commune de Parnac, est abrogée, ainsi que tout arrêté ultérieur.

#### **ARTICLE 6 : Observation des règlements**

Le permissionnaire est tenu de se conformer à tous les règlements existants ou à intervenir sur la police, le mode de distribution et de partage des eaux, et la sécurité civile. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **ARTICLE 7 : Mesures de sauvegarde pendant les travaux**

Les aménagements seront exécutés, avec le plus grand soin, en matériaux de bonne qualité, conformément aux règles de l'art et au dossier technique du projet, approuvé par le service en charge de la police de l'eau du département de l'Indre et l'Agence Française pour la Biodiversité.

La chronologie des opérations, notamment la mise en place des batardeaux, sera conforme au calendrier prévisionnel énoncé dans le dossier d'autorisation déposé par le pétitionnaire.

Les travaux seront réalisés entre le 1<sup>er</sup> août et le 1<sup>er</sup> mars de chaque année pendant la durée d'exécution de cet arrêté selon les deux calendriers prévisionnels établis dans le dossier d'autorisation pour chacun des deux ouvrages à aménager.

Les précautions d'usage suivantes devront très prise en compte :

- aucune rupture d'écoulement de la rivière ne sera tolérée,
- ne pas générer de pollution des eaux dans le cours d'eau par rejet d'huiles, d'hydrocarbures ou autres substances impropres ou indésirables, éviter le départ de matière en suspension dans le milieu naturel,
- ne pas déverser des boues, des matériaux dans le lit de la vallée,
- isoler le chantier au maximum,
- minimiser les déplacements d'engins dans le lit de la vallée si celle-ci est en eau,
- assurer la remise en état du chantier à l'état initial après travaux,
- informer en cas d'incidents ou d'accidents générant un risque d'impact sur le milieu aquatique le service de la police des eaux,
- prévenir du début des travaux au moins une semaine à l'avance.

Le présent arrêté vaut dérogation à l'arrêté préfectoral d'interdiction de manœuvres des vannes en vigueur au moment des travaux.

#### **ARTICLE 8 : Mesures de suivi après les travaux**

Un suivi régulier sera réalisé sur site pendant une durée de 15 ans afin de s'assurer de la stabilité des aménagements sur les deux sites, et, s'il y a lieu, de prévoir des travaux complémentaires, notamment pour

assurer le maintien des fondations des habitations et des murets latéraux du canal de fuite et vérifier l'absence d'impacts de l'abaissement trop conséquent du niveau d'eau dans la retenue amont au droit de la chute d'eau au moulin sur les fondations des murets latéraux. Le cas échéant, un dossier en déclaration pourra être instruit afin de permettre de fixer les responsabilités civiles de la collectivité et des propriétaires privés et assurer la réalisation de ces travaux complémentaires, en concertation avec ceux-ci.

#### **ARTICLE 9 : Contrôles**

À toute époque, le pétitionnaire est tenu de donner aux agents chargés de la police des eaux, accès aux différents ouvrages.

Sur les réquisitions de ces agents, il devra être à même de procéder, à ses frais, à toutes les mesures et vérifications utiles pour constater l'exécution du présent règlement.

#### **ARTICLE 10 : Voie et délai de recours**

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent :

- par les tiers intéressés, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article L 181-3 du Code de l'Environnement dans un délai de quatre mois à compter du dernier acte de publicité ;
- par le pétitionnaire, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée, pour contester l'acte auprès du préfet.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### **ARTICLE 11 : Publicité**

En vue de l'information des tiers, conformément au R 181-44 du Code de l'Environnement :

- l'arrêté est publié sur le site internet des services de l'État dans le département où il a été délivré, pendant une durée minimale de quatre mois ;
- une copie de l'arrêté d'autorisation environnementale est déposée à la mairie de Saint-Genou et peut y être consultée. Un extrait de cet arrêté est également affiché à la mairie de Saint-Genou pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire.

L'arrêté est adressé à chaque conseil municipal et aux autres autorités locales ayant été consultées en application de l'article R 181-38.

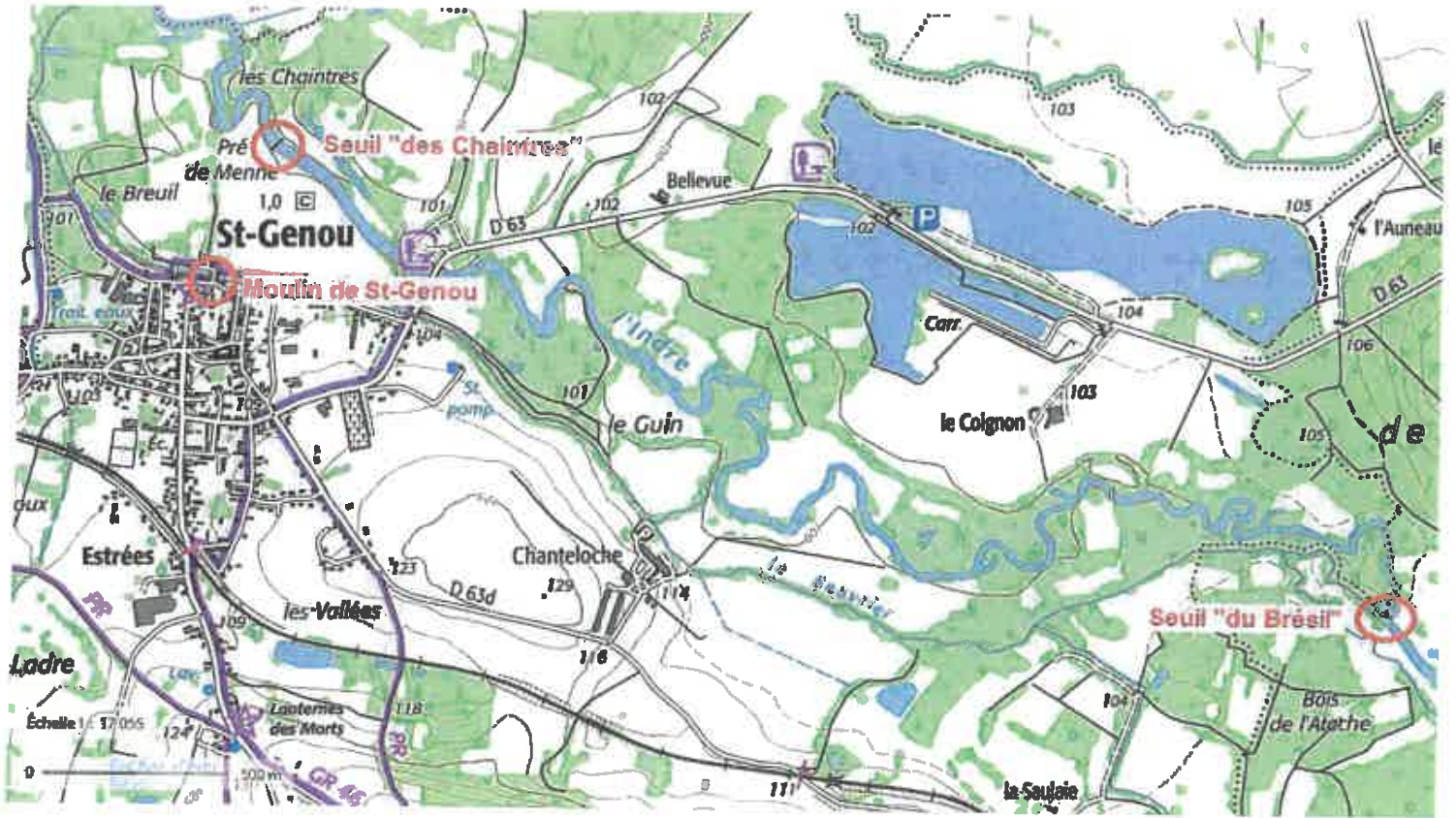
#### **ARTICLE 12 : Exécution**

La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Indre, la Directrice Départementale des Territoires de l'Indre, le Maire de Saint-Genou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,  
et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

  
Lucile JOSSE

**Annexe : Plan de situation des deux seuils et du Moulin de St-Genou**



007

Direction Départementale des Territoires de l'Indre

36-2019-11-29-003

Arrêté préfectoral relatif à une demande d'autorisation de  
défrichement - DORSEMAINE



PRÉFET DE L'INDRE

Direction départementale des  
Territoires

Service d'Appui aux Territoires Ruraux

**Arrêté n°  
relatif à une demande  
d'autorisation de défrichement**

**Le Préfet de l'Indre,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU le Code Forestier, notamment ses articles L341-1, L341-5 et R341-1 et suivants,
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU l'arrêté préfectoral n°2007-02-0184 du 22 février 2007 fixant le seuil de superficie boisée à partir duquel tout défrichement est soumis à autorisation administrative;
- VU l'arrêté régional du 21 novembre 2019 portant décision dispensant de réalisation d'une étude d'impact dans le cadre de l'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'Environnement ;
- VU l'arrêté n° 36-2018-11-12-016 du 12 novembre 2018 portant délégation de signature à Madame Florence COTTIN, Directrice Départementale des Territoires;
- VU l'arrêté n° 36-2019-29-08-005 du 29 août 2019 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre;
- VU la demande d'autorisation de défrichement, reçue complète le 28 octobre 2019, présentée par Monsieur et Madame DORSEMAINE Steve et Aurore, et dont l'adresse est : 27, Violet 36230 SARZAY et tendant à obtenir l'autorisation de défricher 2,08 ha de bois sis «Violet» sur le territoire de la commune de SARZAY (Indre);

**CONSIDÉRANT** qu'il résulte de l'instruction que la conservation des bois ou des massifs qu'ils complètent, ou le maintien de la destination des sols n'est nécessaire pour aucun des motifs mentionnés à l'article L 341-5 du Code Forestier.

**SUR PROPOSITION** de la Directrice Départementale des Territoires;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1er** – Est autorisé, le défrichement de 2,08 ha de parcelles de bois situées à SARZAY au lieu-dit "Violet" et dont les références cadastrales sont les suivantes :

Commune	Section	N°	Surface cadastrale (ha)	Surface autorisée (ha)
SARZAY	B	148	1,8800	1,5100
		151	0,3280	0,2500
		152	0,4000	0,3200
Total				2,0800

Le défrichement a pour but : remise en prairie

Cette autorisation ne présume pas des autres autorisations.

**ARTICLE 2** – La durée de validité de cette autorisation est de 5 ans à compter de sa délivrance.

**ARTICLE 3** – Le défrichement devra être exécuté conformément à l'objet figurant dans la demande et est conditionné par la réalisation de boisement ou de reboisement compensateur d'une surface équivalente à la surface défrichée.

Ces travaux devront avoir reçu l'accord préalable de la Direction Départementale des territoires et être effectués conformément aux prescriptions des arrêtés régionaux relatifs aux aides de l'Etat à l'investissement forestier.



**En l'absence de réalisation de ces travaux, le pétitionnaire pourra se libérer de cette obligation en versant au fonds stratégique de la forêt et du bois une indemnité d'un montant de 7 176,00 euros, dans un délai de un an.**

L'indemnité d'un montant de 7 176,00 euros sera remise en recouvrement dans les conditions prévues par les créances de l'État, sauf s'il est expressément renoncé au défrichement projeté.

**ARTICLE 4** – La présente décision sera affichée par les soins du bénéficiaire, quinze jours avant le début des travaux, sur le terrain concerné de manière visible ainsi qu'à la mairie de la commune concernée. Cet affichage sera maintenu pendant une durée de deux mois en mairie et sur le terrain concerné pendant la durée des travaux.

**ARTICLE 5** – Madame le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice départementale des territoires de l'Indre, la Direction Départementale des Finances Publiques et Monsieur le Maire de SARZAY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera notifiée aux intéressés.

Fait à CHÂTEAURoux, le 29 novembre 2019

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour la Directrice Départementale des Territoires,

La Cheffe du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

  
Catherine DUFFOURG

**Voies et délais de recours**

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à monsieur le préfet de l'Indre (place de la Victoire et des Alliés – BP 583 – 36019 Châteauroux Cedex)
- un recours hiérarchique, adressé au ministre chargé de l'environnement;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Limoges (1, cours Vergniaud – 87000-Limoges).

Les recours doivent être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception. Ils n'ont pas d'effet suspensif.

Direction Départementale des Territoires de l'Indre

36-2019-11-19-004

Arrêté Préfectoral relatif à une demande d'autorisation  
temporaire d'activité agricole - BERRIER Michel



PREFET DE L'INDRE

*Direction Départementale  
des Territoires de l'Indre*

## **ARRETE**

### **relatif à une demande d'autorisation temporaire d'activité agricole**

**LE PREFET DE L'INDRE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L732-40 et D732-54 à 56 relatifs à la demande d'autorisation temporaire de poursuite d'activité ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013063-0003 du 4 mars 2013 relatif à l'habilitation des organisations syndicales d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013087-0006 du 28 mars 2013, portant modification de la composition, de l'organisation et du fonctionnement de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) et de ses sections spécialisées ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°36-201907-05-002 du 05 juillet 2019, portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et de ses sections spécialisées ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018 portant délégation de signature à Madame Florence COTTIN, directrice départementale des territoires de l'Indre ;
- VU** l'arrêté n° 36-2019-08-29-005 du 09 août 2019 donnant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre ;
- VU** la demande d'autorisation temporaire de poursuite d'activité agricole présentée le 17/10/19 par Monsieur Michel BERRIER domicilié 26 Route le Blanc Benavent, 36300 POULIGNY-SAINT-PIERRE sur son exploitation d'une superficie de 8,33 ha situés sur les communes de POULIGNY-SAINT-PIERRE, tout en percevant sa retraite ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture en date du 19/11/19;

... / ...

.../...

**CONSIDÉRANT :**

- que Monsieur Michel BERRIER a fait valoir ses droits à la retraite depuis 1996 ;
- que Monsieur Michel BERRIER est propriétaire des terres sollicitées et qu'elles ne sont plus exploitées ;
- que Monsieur Michel BERRIER souhaite mettre en valeur ses terres en vue de la mise en place d'un projet d'installation en production caprine ;
- que Monsieur Michel BERRIER justifie sa demande d'autorisation temporaire de poursuite d'activité agricole par l'absence d'acquéreur ou de fermier ;

**SUR** proposition de la Directrice départementale des territoires,

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Michel BERRIER domicilié 26 Route le Blanc Benavent, 36300 POULIGNY-SAINT-PIERRE est autorisé à poursuivre la mise en valeur des 8,33 ha sus-visés, à compter du 01/12/2019 pour une durée de 12 mois

*Châteauroux, le 19/11/19*

*Pour le préfet et par délégation,  
La Cheffe du Service d'Appui aux Territoires Ruraux*



*Catherine DUFFOURG*

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative :

- par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.

Dans les deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après une recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- par **recours contentieux** devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Direction Départementale des Territoires de l'Indre

36-2019-11-19-005

Arrêté Préfectoral relatif à une demande d'autorisation  
temporaire d'activité agricole - COTINIÈRE Jeanne



PREFET DE L'INDRE

*Direction Départementale  
des Territoires de l'Indre*

## **ARRETE**

### **relatif à une demande d'autorisation temporaire d'activité agricole**

**LE PREFET DE L'INDRE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L732-40 et D732-54 à 56 relatifs à la demande d'autorisation temporaire de poursuite d'activité ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013063-0003 du 4 mars 2013 relatif à l'habilitation des organisations syndicales d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013087-0006 du 28 mars 2013, portant modification de la composition, de l'organisation et du fonctionnement de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) et de ses sections spécialisées ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°36-201907-05-002 du 05 juillet 2019, portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et de ses sections spécialisées ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018 portant délégation de signature à Madame Florence COTTIN, directrice départementale des territoires de l'Indre ;
- VU** l'arrêté n° 36-2019-08-29-005 du 09 août 2019 donnant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre ;
- VU** la demande d'autorisation temporaire de poursuite d'activité agricole présentée le 17/10/19 par Madame Jeanne COTINIÈRE domiciliée 33 Rue Jean Dupuy, 36800 THENAY sur son exploitation d'une superficie de 93,60 ha dont 10 ha d'étangs, situés sur la commune de LE BLANC, tout en percevant sa retraite ;
- VU** l'avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture en date du 19/11/2019 ;

... / ...

... / ...

**CONSIDÉRANT :**

- que Madame Jeanne COTINIÈRE, souhaitant faire valoir ses droits à la retraite le 15/10/2019, a inscrit son exploitation au répertoire départ installation (RDI);
- que Madame Jeanne COTINIÈRE justifie sa demande d'autorisation temporaire de poursuite d'activité agricole par l'absence d'acquéreur ;
- que le prix affiché du bien n'est pas en rapport avec la valeur moyenne du foncier agricole de la zone ;

**SUR** proposition de la Directrice départementale des territoires,

**ARRETE**

**Article 1 :** Madame Jeanne COTINIÈRE domicilié 33 Rue Jean Dupuy, 36800 THENAY n'est pas autorisée à poursuivre la mise en valeur des 93,60 ha dont 10 ha d'étangs, sus-visés.

*Châteauroux, le 19/11/19*

*Pour le préfet et par délégation,  
La Cheffe du Service d'Appui aux Territoires Ruraux*



*Catherine DUFFOUR*

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative :

- par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.

Dans les deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après une recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- par **recours contentieux** devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Direction Départementale des Territoires de l'Indre

36-2019-11-19-006

Arrêté Préfectoral relatif à une demande d'autorisation  
temporaire d'activité agricole - DAUDON Pierre





PREFET DE L'INDRE

*Direction Départementale  
des Territoires de l'Indre*

## **ARRETE**

### **relatif à une demande d'autorisation temporaire d'activité agricole**

**LE PREFET DE L'INDRE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L732-40 et D732-54 à 56 relatifs à la demande d'autorisation temporaire de poursuite d'activité ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013063-0003 du 4 mars 2013 relatif à l'habilitation des organisations syndicales d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013087-0006 du 28 mars 2013, portant modification de la composition, de l'organisation et du fonctionnement de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) et de ses sections spécialisées ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°36-201907-05-002 du 05 juillet 2019, portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et de ses sections spécialisées ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018 portant délégation de signature à Madame Florence COTTIN, directrice départementale des territoires de l'Indre ;
- VU** l'arrêté n° 36-2019-08-29-005 du 09 août 2019 donnant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre ;
- VU** la demande d'autorisation temporaire de poursuite d'activité agricole présentée le 17/10/19 par Monsieur Pierre DAUDON domicilié Rouëffe, 36400 CHASSIGNOLLES sur son exploitation d'une superficie de 79,21 ha situés sur les communes de CHASSIGNOLLES, POULIGNY-SAINT-MARTIN, POULIGNY-NOTRE-DAME, tout en percevant sa retraite ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture en date du 19/11/19;

.../...

... / ...

**CONSIDÉRANT :**

- que Monsieur Pierre DAUDON, souhaitant faire valoir ses droits à la retraite le 31/12/2019, a inscrit son exploitation au répertoire départ installation (RDI);
- que Monsieur Pierre DAUDON justifie sa demande d'autorisation temporaire de poursuite d'activité agricole pour une raison indépendante de sa volonté, en l'espèce, le projet du repreneur envisagé n'a pas reçu à ce jour un accord bancaire, retardant ainsi son installation ;

**SUR** proposition de la Directrice départementale des territoires,

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Pierre DAUDON domicilié Roueffe, 36400 CHASSIGNOLLES est autorisé à poursuivre la mise en valeur des 79,21 ha sus-visés, à compter du 01/01/2020 pour une durée de 6 mois.

*Châteauroux, le 19/11/19*

*Pour le préfet et par délégation,  
La Cheffe du Service d'Appui aux Territoires Ruraux*



*Catherine DUFFOURG*

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.

Dans les deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après une recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- par recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Direction Départementale des Territoires de l'Indre

36-2019-11-19-007

Arrêté Préfectoral relatif à une demande d'autorisation temporaire d'activité agricole - RENAULT Jean-Marc



PREFET DE L'INDRE

*Direction Départementale  
des Territoires de l'Indre*

## ARRETE

### **relatif à une demande d'autorisation temporaire d'activité agricole**

**LE PREFET DE L'INDRE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L732-40 et D732-54 à 56 relatifs à la demande d'autorisation temporaire de poursuite d'activité ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013063-0003 du 4 mars 2013 relatif à l'habilitation des organisations syndicales d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013087-0006 du 28 mars 2013, portant modification de la composition, de l'organisation et du fonctionnement de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) et de ses sections spécialisées ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°36-201907-05-002 du 05 juillet 2019, portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et de ses sections spécialisées ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018 portant délégation de signature à Madame Florence COTTIN, directrice départementale des territoires de l'Indre ;
- VU** l'arrêté n° 36-2019-08-29-005 du 09 août 2019 donnant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre ;
- VU** la demande d'autorisation temporaire de poursuite d'activité agricole présentée le 12/11/19 par Monsieur Jean-Marc RENAULT domicilié 4 Barzelle, 36210 CHABRIS-POULAINES sur son exploitation d'une superficie de 1,57 ha de cultures maraîchères situés sur les communes de POULAINES, tout en percevant sa retraite ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture en date du 19/11/19;

... / ...

... / ...

## CONSIDÉRANT :

- que Monsieur Jean-Marc RENAULT, souhaitant faire valoir ses droits à la retraite le 31/12/2019, a inscrit son exploitation au répertoire départ installation (RDI);
- que Monsieur Jean-Marc RENAULT justifie sa demande d'autorisation temporaire de poursuite d'activité agricole pour une raison indépendante de sa volonté, en l'espèce, absence totale d'acquéreur ou de fermier ;

**SUR** proposition de la Directrice départementale des territoires,

## ARRETE

**Article 1 :** Monsieur Jean-Marc RENAULT domicilié 4 Barzelle, 36210 CHABRIS-POULAINES est autorisé à poursuivre la mise en valeur des 1,57 ha de cultures maraîchères sus-visés, à compter du 01/01/2020 pour une durée de 6 mois

*Châteauroux, le 19/11/19*

*Pour le préfet et par délégation,  
La Cheffe du Service d'Appui aux Territoires Ruraux*



*Catherine DUFFOURG*

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de Justice administrative :

- par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre en charge de l'agriculture.

Dans les deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après une recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- par **recours contentieux** devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

# Direction Générale Des Finances Publiques

36-2019-11-29-002

## Arrêté relatif à l'aménagement des horaires d'ouverture du SPFE de la DDFiP de l'Indre pendant la période du 2 décembre au 29 décembre 2019

*Arrêté horaires SPFE Châteauroux décembre 2019*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INDRE  
10, rue Albert 1<sup>er</sup>  
36019 CHATEAUROUX

**Arrêté relatif à l'aménagement des horaires d'ouverture du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la direction départementale des finances publiques de l'Indre pendant la période du 2 décembre 2019 au 29 décembre 2019**

**La directrice départementale des finances publiques de L'Indre**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 16 avril 2018 portant nomination et affectation de Mme Maryvonne DESBOIS, Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Indre ;

Vu l'avis de la DGFIP en date du 26 avril 2018 fixant au 26 août 2018 la date d'effet de la nomination de Madame Maryvonne DESBOIS en qualité de Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 36-2018-11-12-021 du 12 novembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Pendant la période du 2 décembre 2019 au 29 décembre 2019, les horaires du service de publicité foncière et de l'enregistrement de Châteauroux seront ouverts tous les matins de 9 heures à 12 heures, du lundi au vendredi.

**Article 2** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Châteauroux, le 29 novembre 2019

Par délégation du Préfet,  
La directrice départementale des finances publiques de l'Indre

Maryvonne DESBOIS  
Administrateur général des finances publiques



# Direction Générale Des Finances Publiques

36-2019-11-29-001

## Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la DDFiP de l'Indre

*Fermeture exceptionnelle au public du SPFE Indre*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INDRE  
10, rue Albert 1<sup>er</sup>  
36019 CHATEAUROUX

## ARRÊTÉ N°

### **Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la direction départementale des finances publiques de l'Indre**

#### **La directrice départementale des finances publiques de L'Indre**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 16 avril 2018 portant nomination et affectation de Mme Maryvonne DESBOIS, Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Indre ;

Vu l'avis de la DGFIP en date du 26 avril 2018 fixant au 26 août 2018 la date d'effet de la nomination de Madame Maryvonne DESBOIS en qualité de Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 36-2018-11-12-021 du 12 novembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la direction départementale des finances publiques du département de l'Indre sera fermé à titre exceptionnel, les 30 et 31 décembre 2019 et les 2 et 3 janvier 2020.

**Article 2** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Châteauroux, le 29 novembre 2019

Par délégation du Préfet,  
La directrice départementale des finances publiques de l'Indre  
Maryvonne DESBOIS

Préfecture de l'Indre

36-2019-12-03-002

Arrêté accordant la Médaille d'Honneur Régionale,  
Départementale et Communale à l'occasion de la  
promotion du 1er janvier 2020



PREFET DE L'INDRE

**A R R E T E** n° 36-2019-

du **3** décembre 2019

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale  
à l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> JANVIER 2020**

Le Préfet de l'Indre  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Directeur des Services du Cabinet,

**A R R E T E :**

**Article 1 :** la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Madame ADAM Pascale née TROMPEAU**  
Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, MAIRIE DE CELON, demeurant à CEAULMONT.
- **Monsieur AFKIR Mohamed**  
Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame ALIOUA Haïda**  
Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE LA TOUR BLANCHE, demeurant à ISSOUDUN.
- **Madame ALLARD Lydia**  
Aide-soignante, EHPAD DE MEZIERES-EN-BRENNE, demeurant à PAULNAY.
- **Madame AUPETIT Orane née JOUILLETON**  
ISGS 2<sup>ème</sup> grade, CENTRE HOSPITALIER DE LA TOUR BLANCHE, demeurant à DEOLS.
- **Monsieur AUROY Thierry**  
Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à PRISSAC.
- **Monsieur BAILLE Jean-Charles**  
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à NEUILLAY-LES-BOIS.
- **Monsieur BALANCA Frédéric**  
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à NEUVY-PAILLOUX.
- **Madame BARONNET Stéphanie**  
ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.

- **Madame BARRAULT Carole née ARNAUD**  
Infirmière (SG) grade ISGS, CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUROUX - LE BLANC, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame BARROCA Birgit née MARZOLL**  
IDE classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LA TOUR BLANCHE, demeurant à ISSOUDUN.
- **Monsieur BAUDOIN Joël**  
Conseiller municipal, Mairie de Géhée, demeurant à GEHEE.
- **Madame BEHELLE Virginie née DIEU**  
Aide-soignante, EHPAD DE MEZIERES-EN-BRENNE, demeurant à MEZIERES-EN-BRENNE.
- **Madame BERNARD Florence née LACROIX**  
Adjoint technique principal de 2ème classe, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur BERNARD Hervé**  
Adjoint technique principal 1ère classe, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame BEVING Céline née HUCHINS**  
ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Monsieur BIARD Daniel**  
Maire, COMMUNE DE SAINT LACTENCIN, demeurant à SAINT-LACTENCIN.
- **Madame BILLARD Magali**  
Aide-soignante, EHPAD DE MEZIERES-EN-BRENNE, demeurant à MEZIERES-EN-BRENNE.
- **Monsieur BISSONNIER Nicolas**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Madame BOURSAT Sandra née GEORGES**  
ISGS grade 1, CENTRE HOSPITALIER DE LA TOUR BLANCHE, demeurant à ISSOUDUN.
- **Madame BOURY Sandrine**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE LA CHATRE, demeurant à LA CHATRE.
- **Madame BOUTINAUD Evelyne née DORON**  
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles, COMMUNE DE LEVROUX, demeurant à LEVROUX.
- **Madame BOVINI Annie**  
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Monsieur BROUILLARD Hubert**  
Agent de maîtrise, COMMUNE DE MOUHERS, demeurant à MONTCHEVRIER.
- **Madame BUFFETEAU Sandra**  
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER PAUL MARTINAIS, demeurant à FLERE-LA-RIVIERE.
- **Monsieur BUTTE Bertrand**  
Agent de maîtrise, MAIRIE DE LA CHATRE, demeurant à LA BERTHENOUX.
- **Madame CABIROU Séverine née DESCAMP**  
Cadre supérieur de santé, CH de Valençay, demeurant à SAULNAY.
- **Madame CALVO Fabienne**  
Assistant socio-éducatif 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à CHAILLAC.
- **Monsieur CANON Christophe**  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Madame CHABENAT-CANALS Marie-Pierre née CANALS**  
Assistant socio-éducatif 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à ETRECHET.
- **Madame CHABENAT Jocelyne née GOUTTE**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à CHATEAUROUX.

- **Monsieur CHABOT Philippe**  
Conseiller municipal, MAIRIE de VICQ-sur-NAHON, demeurant à VICQ-SUR-NAHON.
- **Monsieur CHAGNAUD Sylvain**  
Conseiller municipal, COMMUNE DE CHALAIS, demeurant à CHALAIS.
- **Madame CHARBONNIER Lydie**  
ATSEM principal de 2ème classe, CDC COEUR de BRENNE, demeurant à MEZIERES-EN-BRENNE.
- **Monsieur CHARON Pierre**  
Conseiller municipal, COMMUNE DE SAINT LACTENCIN, demeurant à SAINT-LACTENCIN.
- **Monsieur CHAUVEAU Sylvain**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame CHICHERIE Marina née DELORD**  
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE DEOLS, demeurant à DEOLS.
- **Monsieur CHOLLET Sylvain**  
Adjoint technique, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Madame COATRIEUX Florence**  
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE D'ARGENTON-SUR-CREUSE, demeurant à LE PECHEREAU.
- **Monsieur COLIN Francis**  
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à ARTHON.
- **Madame COQUEL-DOUCET Virginie née DOUCET**  
Conseiller socio-éducatif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à VALENCAY.
- **Madame CORGIE Sophie-Hélène**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur COUSENTIEN André**  
Adjoint technique, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Monsieur COUTANT Daniel**  
Maire, COMMUNE DE FREDILLE, demeurant à FREDILLE.
- **Madame DEBANNE Nathalie**  
Assistant de conservation principal de 1ère classe, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à DIOU.
- **Madame DEBRAY Diane née DEBENEST**  
Infirmière de bloc opératoire grade 3 ISGS, CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUROUX - LE BLANC, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame DECHAUMONT Sylvie née SALMON**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Madame DELALANDE Eliane née THOREAU**  
Conseillère municipale, COMMUNE DE VAL-FOUZON, demeurant à VARENNES-SUR-FOUZON.
- **Madame DELAUME Christelle**  
ISGS grade 1, CENTRE HOSPITALIER DE LA TOUR BLANCHE, demeurant à ISSOUDUN.
- **Monsieur DEMANET Dominique**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur DENYS Serge**  
Maire, COMMUNE DE INGRANDES, demeurant à INGRANDES.
- **Monsieur DE ROHAN CHABOT Louis**  
Conseiller municipal, COMMUNE DE SAINT MICHEL EN BRENNE, demeurant à SAINT-MICHEL-EN-BRENNE.
- **Monsieur DERVILLÉ Alain**  
Adjoint au maire, COMMUNE DE VAL-FOUZON, demeurant à VARENNES-SUR-FOUZON.

- **Madame DISTRIQUIN Viviane**  
ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame DORANCE Réjane née MOREAU**  
Aide-soignante, CENTRE DEPARTEMENTAL GERIATRIQUE DE L'INDRE, demeurant à NIHERNE.
- **Monsieur DURANDEAU Didier**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame DUVAL Marie-Rose née CLOUE**  
Première adjointe au maire, COMMUNE DE FREDILLE, demeurant à FREDILLE.
- **Monsieur ECHELIN Emmanuel**  
Educateur APS principal de 2ème classe, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à SAINT-MAUR.
- **Monsieur EMERET Renaud**  
Technicien principal de 1ère classe, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame FAUCON Marie-Hélène née VARVOU**  
Agent social principal de 2ème classe, CDC COEUR de BRENNE, demeurant à CLION.
- **Madame FAUGERE Véronique**  
Ouvrier principal 2ème classe, EHPAD Le Bois Rosier, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame FEIGNON Isabelle**  
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE BUXIERES D'AILLAC, demeurant à BOUESSE.
- **Monsieur FINET Jérôme**  
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur FRAPPAT Christophe**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à LINIEZ.
- **Madame FRULIO Dominique née VANNIER**  
Ergothérapeute classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LA TOUR BLANCHE, demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ARNON.
- **Monsieur FUSIL Thierry**  
Adjoint technique principal de 2ème classe, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame GAGNANT Evelyne née LEPINOIS**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à SAINT-GENOU.
- **Monsieur GAGNEPAIN Bernard**  
Membre du CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL Centre-Val de Loire, demeurant à ISSOUDUN.
- **Monsieur GASIOREK Roger**  
Conseiller municipal, MAIRIE DE PÉRASSAY, demeurant à PERASSAY.
- **Monsieur GESNIN Olivier**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à SAUZELLES.
- **Monsieur GIRARD Claude**  
Adjoint au maire, COMMUNE DE FREDILLE, demeurant à FREDILLE.
- **Madame GIRARD Florence**  
Adjoint technique principal de 2ème classe, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur GOUVERNEL Patrick**  
Adjoint au maire, COMMUNE DE SAINT LACTENCIN, demeurant à SAINT-LACTENCIN.
- **Monsieur GRAZON Laurent**  
Conseiller municipal, MAIRIE DE GÉHÉE, demeurant à LANGE.
- **Madame GUENAND Valérie**  
Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à CHATEAUROUX.

- **Madame GUIBERT Katia née LARRY**  
Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE DEPARTEMENTAL GERIATRIQUE DE L'INDRE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur GUIGOU Jérôme**  
DST, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Monsieur GUILLOT Michel**  
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE SAINT MICHEL EN BRENNE, demeurant à SAINT-MICHEL-EN-BRENNE.
- **Madame HOUILLE Brigitte née CHAUVIN**  
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame HUET Marinette née LIMET**  
Première adjointe au maire, Mairie de Géhée, demeurant à GEHEE.
- **Monsieur HUGUET Stéphane**  
Technicien principal 1ère classe, CDC EGUZON-ARGENTON-VALLEE DE LA CREUSE, demeurant à ARGENTON-SUR-CREUSE.
- **Monsieur IMBERT Eric**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à VENDOEUVRES.
- **Monsieur JAMMET Jean-Luc**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE D'ARGENTON-SUR-CREUSE, demeurant à ARGENTON-SUR-CREUSE.
- **Madame JOLLESSE Cindy**  
Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Madame JOLLIVET Catherine née MARSAUDON**  
Assistante maternelle, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur JOURDAIN Philippe**  
Maire, COMMUNE DE VAL-FOUZON, demeurant à VARENNES-SUR-FOUZON.
- **Monsieur LACOU Jean-François**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur LACOUR Florent**  
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à AIGURANDE.
- **Monsieur LAFLEUR Christophe**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à MONTIERCHAUME.
- **Madame LANDRON Anne née CAUDRELIER**  
Assistant socio-éducatif 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à ARDENTES.
- **Monsieur LAY Francis**  
Conseiller municipal, COMMUNE DE HEUGNES, demeurant à HEUGNES.
- **Madame LEBLANC Nathalie née ALAVOINE**  
Conseillère municipale, COMMUNE DE SAINT MICHEL EN BRENNE, demeurant à SAINT-MICHEL-EN-BRENNE.
- **Madame LECOMTE Bernadette**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUROUX - LE BLANC, demeurant à POULIGNY-SAINT-PIERRE.
- **Madame LEMEGRE Sandrine née VILDIER**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à LE MENOUX.
- **Madame LE NOVERE Carole**  
Assistant de conservation principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à LE POINCONNET.
- **Monsieur LEON Michel**  
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE PRISSAC, demeurant à PRISSAC.
- **Monsieur LEPIFFE Thierry**  
Agent de maîtrise, CDC CHABRIS-PAYS de BAZELLE, demeurant à SAINTE-CECILE.



- **Monsieur LESSALLE Franck**  
Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE DEPARTEMENTAL GERIATRIQUE DE L'INDRE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame LOYAU Cécile née COSSON**  
ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à DEOLS.
- **Madame LUNEAU Nathalie**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame MAGDELAIN Aurélie née LANCHAIS**  
Adjoint administratif territorial, COMMUNE DE VAL-FOUZON, demeurant à PARPECAY.
- **Monsieur MAIGRET Thierry**  
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à VICQ-SUR-NAHON.
- **Monsieur MAINDRAULT Thierry**  
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à COINGS.
- **Madame MAISONNETTE Sophie**  
Attaché principal, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Madame MANOURY Alexandra**  
Aide-médico-psychologique, CENTRE HOSPITALIER DE ROMORANTIN-LANTHENAY, demeurant à MENETOU-SUR-NAHON.
- **Madame MARIDET Aline**  
Infirmière en soins généraux et spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUROUX - LE BLANC, demeurant à LE POINCONNET.
- **Madame MATHON Barbara née CHATRIX**  
Assistante maternelle, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur MAUVE Francis**  
Brigadier-chef principal, MAIRIE D'ARGENTON-SUR-CREUSE, demeurant à SAINT-MARCEL.
- **Madame MAYET Muriel**  
ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE LA CHATRE, demeurant à LA CHATRE.
- **Monsieur MECHIN Tony**  
Agent de maîtrise, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Madame MEKIES Magali née MARTINET**  
Aide-soignante, CENTRE DEPARTEMENTAL GERIATRIQUE DE L'INDRE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur MICHAUD Fabien**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à LA CHATRE-L'ANGLIN.
- **Monsieur MIMOUN Djamel**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame MINET-BERNAER Isabelle née MINET**  
Assistant de conservation principal de 2ème classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à LE POINCONNET.
- **Monsieur MONCHAUSSE Francis**  
Agent de maîtrise, COMMUNE DE COINGS, demeurant à COINGS.
- **Madame MOREAU Sandrine**  
Cadre de santé, CENTRE DEPARTEMENTAL GERIATRIQUE DE L'INDRE, demeurant à MONTIERCHAUME.
- **Madame MOREAU Valérie née PLAULT**  
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT LACTENCIN, demeurant à SAINT-LACTENCIN.
- **Madame NADAUD Sylvie**  
ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur NEVEUX Jean-Claude**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE POMMIERS, demeurant à ORSENNES.

- **Madame NOC Véronique née MICHEL**  
Infirmière en soins généraux et spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUROUX - LE BLANC, demeurant à BUXIERES-D'AILLAC.
- **Monsieur PAGNARD Sébastien**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE LA CHATRE, demeurant à LE MAGNY.
- **Madame PATRIGEON Manuelle**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à MEUNET-PLANCHES.
- **Madame PAULIN HYPOLITE Murielle**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Madame PELLETIER Stéphanie née POIROT**  
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, CDC CHABRIS-PAYS de BAZELLE, demeurant à CHABRIS.
- **Madame PENOT Corinne née TESTÉ**  
Adjoint technique, MAIRIE DE CELON, demeurant à CELON.
- **Madame PERIGAULT Martine née REIGNOUX**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame PERREAU Nathalie née BLAIN**  
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE DEPARTEMENTAL GERIATRIQUE DE L'INDRE, demeurant à PALLUAU-SUR-INDRE.
- **Monsieur PILORGET Bernard**  
Adjoint au maire, Mairie déléguée de Saint-Martin-de-Lamps, demeurant à SAINT-MARTIN-DE-LAMPS.
- **Monsieur PLANTUREUX Vincent**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE.
- **Monsieur PONROY Thierry**  
Technicien principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à SASSIERGES-SAINT-GERMAIN
- **Madame PORTEJOIE-CHARASSON Séverine**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE LA CHATRE, demeurant à LA CHATRE.
- **Madame RABIER Isabelle née DOUBATKOFF**  
A.S.H. classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LA TOUR BLANCHE, demeurant à ISSOUDUN.
- **Monsieur RANJON David**  
Ingénieur, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à LE POINCONNET.
- **Madame RAYMOND Delphine née DARCHY**  
Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à THEVET-SAINT-JULIEN.
- **Monsieur RAYNAUD Nicolas**  
Agent de maîtrise, CDC EGUZON-ARGENTON-VALLEE DE LA CREUSE, demeurant à ARGENTON-SUR-CREUSE.
- **Monsieur RIAUTE Frédéric**  
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à CLION.
- **Monsieur RICHARD Pascal**  
Agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à NEONS-SUR-CREUSE.
- **Madame RIGOLLET Maryse**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur ROBBA Dominique**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à ISSOUDUN.
- **Madame ROBIN-DORANGEON Corine née PALISSE**  
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE COINGS, demeurant à COINGS.
- **Madame ROGER Isabelle née DUMEZ**  
Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND, demeurant à MEUNET-PLANCHES.

- **Monsieur ROSSIN Richard**

Adjoint au maire, MAIRIE de la CHATRE L'ANGLIN, demeurant à LA CHATRE-L'ANGLIN.

- **Monsieur SABOUREAU Franck**

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à CHOUDAY.

- **Monsieur SADOIS Christophe**

Ingénieur principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à MONTIERCHAUME.

- **Madame SCHÖN Dominique**

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, demeurant à ARDENTES.

- **Monsieur SCHOUMACHER Michel**

Adjoint au maire, COMMUNE DE INGRANDES, demeurant à INGRANDES.

- **Monsieur SOULAS Christophe**

Attaché contractuel, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.

- **Madame STAWICKI Rosalina née SCATTARELLI**

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à SAINTE-LIZAIGNE.

- **Madame TALUREAU Catherine**

Assistant de conservation principal de 1ère classe, CDC EGUZON-ARGENTON-VALLEE DE LA CREUSE, demeurant à SAINT-MARCEL.

- **Monsieur TAVET Martial**

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à LES BORDES.

- **Monsieur THIBAUD Pascal**

Agent des services hospitaliers classe supérieure, CENTRE DEPARTEMENTAL GERIATRIQUE DE L'INDRE, demeurant à SAINT-LACTENCIN.

- **Monsieur THOMAS Jean-Paul**

Assistant de conservation principal de 2ème classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à LE POINCONNET.

- **Madame THOUZEAU Véronique**

Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DU BLANC, demeurant à LE BLANC.

- **Monsieur TIBECHE José**

Ingénieur principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à DEOLS.

- **Madame TIBOEUF Marylène**

Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à VINEUIL.

- **Madame TILLIT Isabelle**

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.

- **Madame TOELOOSE Christelle**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, MAIRIE de VICQ-sur-NAHON, demeurant à VICQ-SUR-NAHON.

- **Monsieur TOUZET Gilles**

Maire, COMMUNE DE PRISSAC, demeurant à PRISSAC.

- **Monsieur WILMOT Jean-Luc**

Adjoint au maire, COMMUNE DE SAINT LACTENCIN, demeurant à SAINT-LACTENCIN.

**Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :**

- **Madame ALLELY-ROBERT Delphine née ALLELY**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE LEVROUX, demeurant à LEVROUX.

- **Madame AUGÉ Corinne née BRETAUD**

Assistant socio-éducatif 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à ARGENTON-SUR-CREUSE.

- **Monsieur AUGÉ Laurian**  
Technicien principal 1ère classe, CDC EGUZON-ARGENTON-VALLEE DE LA CREUSE, demeurant à ARGENTON-SUR-CREUSE.
- **Monsieur AUROY Armand**  
Adjoint au maire, Mairie de Pérassay, demeurant à PERASSAY.
- **Monsieur AUSSANAIRE Alain**  
Adjoint au maire, Mairie de Pérassay, demeurant à PERASSAY.
- **Madame AUSSUDRE Eliane née AUBRUN**  
Adjointe au maire, MAIRIE de la CHATRE L'ANGLIN, demeurant à LA CHATRE-L'ANGLIN.
- **Monsieur BALLEREAU Pascal**  
Adjoint au maire, COMMUNE DE LYS SAINT GEORGES, demeurant à LYS-SAINT-GEORGES.
- **Madame BARBIER Catherine**  
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame BARON Françoise née DUBREU**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à LE POINCONNET.
- **Madame BASSET Françoise**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur BAUCHET Philippe**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE.
- **Madame BEGAT Josiane née FROTTIER**  
Assistante maternelle, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame BERNIER Bernadette née DELYS**  
Rédacteur, MAIRIE DE BUZANÇAIS, demeurant à VILLEGOUIN.
- **Madame BIDAUD Karine née BLIN**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à VENDOEUVRES.
- **Madame BOURGOGNE Marie-Pierre née GALLIER**  
Rédacteur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à ETRECHET.
- **Madame BOURROUX Marie-Pierre**  
Assistant socio-éducatif 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame BRISSAUD Yolande née BARDIN**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur BROSSIER Henri**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à ISSOUDUN.
- **Monsieur BROUILLARD Didier**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE.
- **Monsieur BRUNET Didier**  
Maire, MAIRIE DE SAZERAY, demeurant à SAZERAY.
- **Monsieur CARRE Jean-Claude**  
Adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DE LA TOUR BLANCHE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame CAUMON Lisiane née TERRASSIN**  
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à COINGS.
- **Madame CHAGNON Michèle**  
Infirmière anesthésiste diplômée d'Etat 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUROUX - LE BLANC, demeurant à LE POINCONNET.

- **Madame CHATILLON Elisabeth née BAUDET**  
Conseillère municipale, COMMUNE DE PREUILLY LA VILLE, demeurant à PREUILLY-LA-VILLE.
- **Madame CHOLLET Clarisse née BRUN**  
Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE LA TOUR BLANCHE, demeurant à ISSOUDUN.
- **Madame COMMEREUC Corinne**  
Assistant socio-éducatif 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à DEOLS.
- **Madame COMMON Colette née BUTTE**  
Adjointe au maire, MAIRIE DE SAZERAY, demeurant à SAZERAY.
- **Monsieur COQUEL Denis**  
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE VAL-FOUZON, demeurant à VARENNES-SUR-FOUZON.
- **Monsieur COUTANT Pascal**  
Attaché principal, directeur général des services, MAIRIE de VILLEDIEU-sur-INDRE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur DARCHIS Jacky**  
Agent de maîtrise principal, CDC EGUZON-ARGENTON-VALLEE DE LA CREUSE, demeurant à LE MENOUX.
- **Madame DAVID Sylvie**  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE LEVROUX, demeurant à LEVROUX.
- **Madame DELETANG Lydia née PINAULT**  
Assistant de conservation principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRENNE-VAL DE CREUSE, demeurant à POULIGNY-SAINT-PIERRE.
- **Monsieur DESSOUBRAIS Jean-Luc**  
Adjoint au maire, COMMUNE DE LYS SAINT GEORGES, demeurant à LYS-SAINT-GEORGES.
- **Monsieur DEVAUX Jean-Louis**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE D'ARGENTON-SUR-CREUSE, demeurant à ARGENTON-SUR-CREUSE.
- **Monsieur DORADOUX Jean-Luc**  
Maire, MAIRIE DE PÉRASSAY, demeurant à PÉRASSAY.
- **Madame DROZDZ Catherine**  
Aide-soignante, EHPAD DE MEZIERES-EN-BRENNE, demeurant à VILLIERS.
- **Madame DUBUC Henriette née CREPIN**  
Adjointe au maire, COMMUNE DE SAINT MICHEL EN BRENNE, demeurant à SAINT-MICHEL-EN-BRENNE.
- **Monsieur FABRIOL Dominique**  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE VILLIERS LE BEL, demeurant à ETRECHET.
- **Madame GABARD Sophie**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur GENICHON Daniel**  
Conseiller municipal, MAIRIE DE PÉRASSAY, demeurant à SAZERAY.
- **Monsieur GEOFFROY François**  
Adjoint au maire, COMMUNE DE SOUGE, demeurant à SOUGE.
- **Madame GIRAUDON Isabelle née CALAS**  
Rédacteur de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT MICHEL EN BRENNE, demeurant à SAINT-MICHEL-EN-BRENNE.
- **Monsieur GONTIER Bernard**  
Maire, MAIRIE de VILLEDIEU-sur-INDRE, demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE.
- **Madame GROUSSIN Fabienne née FOUQUET**  
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE LEVROUX, demeurant à ROUVRES-LES-BOIS.
- **Madame INSELIN Ghislaine**  
ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.

- **Madame JACQUET Laurence**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DU BLANC, demeurant à RUFFEC.
- **Monsieur JAMET Jean-Claude**  
Conseiller municipal, MAIRIE de VICQ-sur-NAHON, demeurant à VICQ-SUR-NAHON.
- **Monsieur JOLY Philippe**  
Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE DEPARTEMENTAL GERIATRIQUE DE L'INDRE, demeurant à SAINT-MAUR.
- **Monsieur KOCHOWSKY Jean**  
Adjoint au maire, COMMUNE DE CHALAIS, demeurant à CHALAIS.
- **Monsieur LAGNEAU Eric**  
Technicien supérieur hospitalier de 1ère classe, CENTRE DEPARTEMENTAL GERIATRIQUE DE L'INDRE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame LAGOUTTE Marie-Christine née BOTTIN**  
Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure, CENTRE DEPARTEMENTAL GERIATRIQUE DE L'INDRE, demeurant à VELLES.
- **Madame LAMY Chantal**  
Aide-soignante principale, EHPAD DE MEZIERES-EN-BRENNE, demeurant à MEZIERES-EN-BRENNE.
- **Madame LAURENT Patricia**  
Rédacteur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur LAVILLONNIERE Dominique**  
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE BAZAIGES, demeurant à BAZAIGES.
- **Monsieur LE BOURHIS Dominique**  
Aide-médico-psychologique, CENTRE HOSPITALIER DE LEVROUX, demeurant à MOULINS-SUR-CEPHONS.
- **Monsieur LE DOUCE Lionel**  
Attaché principal, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Monsieur LESCURE Gilles**  
Attaché principal, SDIS INDRE, demeurant à COINGS.
- **Monsieur LURET Patrick**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur MARTERER Gérald**  
Ancien maire, COMMUNE DE LYS SAINT GEORGES, demeurant à LYS-SAINT-GEORGES.
- **Monsieur MARTIN Philippe**  
Technicien principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à DEOLS.
- **Monsieur MASSOUBRE Dominique**  
Adjoint au maire, MAIRIE DE LA CHATRE, demeurant à LA CHATRE.
- **Madame MAUROUSSET Béatrice née CONFOLANT**  
Adjoint administratif, COMMUNE DE PREUILLY LA VILLE, demeurant à SAUZELLES.
- **Monsieur MEUSNIER Michel**  
Maire délégué, COMMUNE DE VAL-FOUZON, demeurant à VARENNES-SUR-FOUZON.
- **Monsieur MILLIARD Hervé**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à DEOLS.
- **Madame MIRAL Laurence née BAILLY**  
ATSEM principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRENNE-VAL DE CREUSE, demeurant à CONCREMIERS.
- **Madame MOREAU Marie-Agnès**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à CHATEAUROUX.

- **Madame MOREAU Marie-Josèphe**  
Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LEVROUX, demeurant à LEVROUX.
- **Madame PALAT Monique née BUCHERON**  
Adjointe au maire, MAIRIE DE LA CHATRE, demeurant à LA CHATRE.
- **Monsieur PERROT Dominique**  
Maire, COMMUNE DE SOUGE, demeurant à SOUGE.
- **Madame PORCHERON Véronique née MICHON**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUROUX - LE BLANC, demeurant à SAINT-AIGNY.
- **Monsieur RABIER André**  
Conseiller municipal, COMMUNE DE SOUGE, demeurant à SOUGE.
- **Madame RABIER Marie-Thérèse née GION**  
Agent entretien-cantinière, COMMUNE DE SOUGE, demeurant à SOUGE.
- **Madame RAHMOUNE Corinne**  
Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE LA TOUR BLANCHE, demeurant à ISSOUDUN.
- **Monsieur REUILLON Alain**  
Maire, MAIRIE DE GÉHÉE, demeurant à GEHEE.
- **Monsieur REUILLON Ludovic**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Monsieur ROBIN Pascal**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Madame ROUET Christine**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de VILLEDIEU-sur-INDRE, demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE.
- **Madame SIMON Dominique**  
Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE LA TOUR BLANCHE, demeurant à ISSOUDUN.
- **Madame SIMON Marie-Carmen née HERNANDEZ**  
Assistant de conservation, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.
- **Monsieur STEVANIN Pascal**  
Educateur des APS principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à ETRECHET.
- **Madame THEVENOUX Véronique**  
Attaché, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à LE POINCONNET.
- **Monsieur THOMAS Jean-Luc**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur TORTIGET Pascal**  
Adjoint au maire, COMMUNE DE CHALAIS, demeurant à CHALAIS.
- **Monsieur TREMBLAIS Francis**  
Technicien territorial, COMMUNE DE SAINT MICHEL EN BRENNE, demeurant à LE BLANC.
- **Monsieur TREMBLAIS Ludovic**  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE JOUÉ-LES-TOURS, demeurant à VILLENTOIS.
- **Madame TRICAUD Nathalie née MAYET**  
Cadre socio-éducatif, CENTRE DE SOINS COMMUNAL POLYHANDICAPES, demeurant à NEUVY-PAILLOUX.
- **Monsieur TRUFFIER Roland**  
Conseiller municipal, COMMUNE DE SAINT MICHEL EN BRENNE, demeurant à SAINT-MICHEL-EN-BRENNE.
- **Monsieur VALET Guy**  
Maire, COMMUNE DE SAINT MICHEL EN BRENNE, demeurant à SAINT-MICHEL-EN-BRENNE.

- **Madame VALETTE Corinne**  
Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à CHATEAUROUX.

- **Madame VERRIER Isabelle née DUPUY**  
Technicien principal de 1ère classe, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à DIORS.

**Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :**

- **Madame ALAPETITE Martine née CHAUVET**  
Technicien paramédical de classe supérieure, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à DEOLS.

- **Monsieur AUDEBERT Pascal**  
Technicien territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à MONTCHEVRIER.

- **Monsieur AUTISSIER Claude**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à SAZERAY.

- **Madame BARBIER Mireille**  
Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUROUX - LE BLANC, demeurant à ARTHON.

- **Monsieur BIENVENU Dominique**  
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à LE POINCONNET.

- **Madame BONNEHORGUE Martine née LALEUF**  
Assistante maternelle, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.

- **Madame BORDET Corinne née CLOUD**  
Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à DEOLS.

- **Madame BOUQUIN Nadège**  
ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE D'ISSOUDUN, demeurant à ISSOUDUN.

- **Madame BRACHARD Frédérique**  
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à CHATEAUROUX.

- **Monsieur BRILLAUD Alain**  
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE NEUVY SAINT SEPULCHRE, demeurant à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE.

- **Monsieur BUFFET Thierry**  
Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE LA TOUR BLANCHE, demeurant à LES BORDES.

- **Monsieur CARDINET Francis**  
Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à SASSIERGES-SAINT-GERMAIN.

- **Madame CARRÉ Maryse née LAVEAU**  
Aide-soignante principale, CENTRE DEPARTEMENTAL GERIATRIQUE DE L'INDRE, demeurant à LE POINCONNET.

- **Monsieur CHARTIER Bruno**  
Technicien principal 1ère classe, MAIRIE D'ARGENTON-SUR-CREUSE, demeurant à SAINT-GAULTIER.

- **Monsieur CHATILLON Jean-Marie**  
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE TOURNON SAINT PIERRE, demeurant à PREUILLY-LA-VILLE.

- **Monsieur CHAVENAUD Jean-Jacques**  
Technicien territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à AIGURANDE.

- **Monsieur CHEZEAUX Christian**  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DU BLANC, demeurant à LE BLANC.

- **Madame CIGALE Danièle née DUPUY**  
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à DEOLS.



- **Monsieur CORNILLAT Pascal**  
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame DARGOT-CIPRIANI Fabienne née DARGOT**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Madame DESCAMPS-GREFFET Léone née DESCAMPS**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY, demeurant à SEMBLECAY.
- **Madame DESRIER Marie-Christine née BERNARD**  
ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur DESVIGNES Eric**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à PRISSAC.
- **Madame DURIS Florence**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à CEAULMONT.
- **Monsieur FOULEAU Jeannot**  
Conseiller municipal, MAIRIE de VICQ-sur-NAHON, demeurant à VICQ-SUR-NAHON.
- **Madame GOULEAU Colette née POIRATON**  
Assistante maternelle, MAIRIE DE CHATEAUROUX, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur GRANGENEUVE Jean-François**  
Technicien principal 2ème classe, MAIRIE DU BLANC, demeurant à LE BLANC.
- **Monsieur GUETRE Denis**  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LA CHATRE, demeurant à MONTGIVRAY.
- **Madame KUCHARSKI Sylvie née BORGEAIS**  
Adjoint technique de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à DEOLS.
- **Madame LANCHAIS Marie-Christine née BENARD**  
Ouvrier principal 2ème classe, CH de Valençay, demeurant à VICQ-SUR-NAHON.
- **Madame LANGLOIS Brigitte née AUCLERT**  
Assistante médico-administrative de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUROUX - LE BLANC, demeurant à LE POINCONNET.
- **Monsieur LAROCHE Dominique**  
Technicien principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à VIGOUX.
- **Madame MEYNIER Marie-Line née MALQUE**  
Agent de maîtrise, Communauté de communes CHAMPAGNE-BOISCHAUTS, demeurant à SAINT-FLORENTIN.
- **Monsieur MOREAU Jacques**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, CHATEAUROUX METROPOLE, demeurant à CHATEAUROUX.
- **Monsieur PAULMIER Michel**  
Premier adjoint au maire, MAIRIE de VICQ-sur-NAHON, demeurant à VICQ-SUR-NAHON.
- **Monsieur PELLERIN Alain**  
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à DEOLS.
- **Monsieur POURNIN Alain**  
Technicien principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à ECUEILLE.
- **Madame RINGLER Maryline née BONJEAN**  
Rédacteur, COMMUNE DE LEVROUX, demeurant à LEVROUX.
- **Madame SUTTERLIN Corinne née AUBRUN**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE LA TOUR BLANCHE, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LAURIAN.
- **Monsieur THERET Didier**  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DU BLANC, demeurant à LE BLANC.

- Madame VARASSON Véronique

Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE, demeurant à CHATEAUROUX.

**Article 4** : Le présent arrêté fait l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** : Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Châteauroux , - 3 DEC. 2019

Ld Préfet

Thierry BONNIER



Préfecture de l'Indre

36-2019-12-03-003

Arrêté accordant le Médaille d'Honneur du Travail à  
l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

ARRETE N° 36-2019-

du 3 décembre 2019

**Accordant la médaille d'honneur du Travail**  
**A l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> JANVIER 2020**

Le Préfet de l'Indre

Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet,

**A R R E T E**

**Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :**

- **Monsieur ALCARAZ Sébastien**  
Conducteur receveur, KEOLIS CHATEAUROUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à VELLES
- **Madame ALLANIC Sophie**  
Responsable service affrètement, TRANSPORTS BERNIS, LIMOGES.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame ANTOINE Cécile**  
Réfèrent technique prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'INDRE, CHATEAUROUX  
demeurant à VATAN
- **Madame ARMAND Aurélie**  
Responsable ressources humaines, SCALIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame ARTUS Christelle**  
Conseillère de clientèle, LA HALLE, SAINT-MAUR.  
demeurant à VINEUIL
- **Monsieur AUDOUX David**  
Administrateur réseau informatique, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, DEOLS.  
demeurant à SAINT-MAUR
- **Monsieur AUFROY Yannick**  
Professeur de judo, ASSO JUDO CHATEAUROUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE

- **Madame AUTISSIER Stéphanie**  
Responsable comptabilité clients, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, DEOLS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur BALLON David**  
Chauffeur-livreur, MARTIN HEULIN, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame BARBOSA-PASCAL Emmanuelle**  
Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Madame BARITAUD Agnès**  
Aide à domicile, Association Familles Rurales, BELABRE.  
demeurant à BELABRE
- **Madame BARITAUD Laurence**  
Aide à domicile, Association Familles Rurales, BELABRE.  
demeurant à BELABRE
- **Madame BARNAUD Céline**  
Infirmière, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à MEZIERES-EN-BRENNE
- **Monsieur BATARD Yannick**  
Inspecteur qualité P2, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à CHASSENEUIL
- **Madame BAUDET Francine**  
Secrétaire comptable, ISOLATION SERVICE SARL, LE BLANC.  
demeurant à LE BLANC
- **Madame BAUDIN Françoise**  
Employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur BEAURAIN Jean-Paul**  
Maçon VRD, COLAS CENTRE OUEST, NANTES.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur BELARDAT Francis**  
Chaudronnier P3, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame BELHADJI Nadia**  
Comptable, Société des Médecins Anesthésistes Réanimateurs, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame BENOITON Martine**  
Agent à domicile, Association Familles Rurales, BELABRE.  
demeurant à CHALAIS
- **Monsieur BIDAULT Grégory**  
Agent de maintenance, ALCURA FRANCE SAS, LE POINCONNET.  
demeurant à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
- **Monsieur BIGONNEAU Olivier**  
Inspecteur, APAVE PARISIENNE SAS, PARIS.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Madame BONNET Nicole**  
Assistante service maintenance, PATISSERIE MICHEL KREMER, ARGENTON-SUR-CREUSE.  
demeurant à TENDU
- **Monsieur BONNIN Jérôme**  
Agent technique, FEDERATION FRANCAISE DE TIR, PARIS.  
demeurant à DEOLS

- **Madame BOUCHITÉ Agnès**  
Emploi familial, Mme Solange BOUCHITE, DEOLS.  
demeurant à DEOLS
- **Monsieur BOURBON David**  
Ouvrier ESAT, ATELIERS DES FADEAUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur BOURBON Laurent**  
Conducteur receveur, KEOLIS CHATEAUROUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à DEOLS
- **Madame BOUZANNE Virginie**  
Préparatrice échantillons, PATISSERIE MICHEL KREMER, ARGENTON-SUR-CREUSE.  
demeurant à ARGENTON-SUR-CREUSE
- **Monsieur BRISSE Didier**  
Inspecteur qualité P3, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à ARGENTON-SUR-CREUSE
- **Monsieur BRUNEAU Hervé**  
Directeur administratif, GUYARD, MOULINS-SUR-CÉPHONS.  
demeurant à DEOLS
- **Monsieur BURREAU Dominique**  
Animateur d'équipe, PATISSERIE MICHEL KREMER, ARGENTON-SUR-CREUSE.  
demeurant à MOULINS-SUR-CEPHONS
- **Monsieur CAMUS Fabien**  
Chef gérant, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.  
demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE
- **Madame CANTIN Séverine**  
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à LINGE
- **Monsieur CANTIN Yves**  
Steward, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à LINGE
- **Monsieur CHANCIOUX Frédéric**  
Chauffeur PL, SEGEC/SPAC, MONTGIVRAY.  
demeurant à LACS
- **Madame CHAUMETTE Catherine**  
Logisticien de production, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
- **Monsieur CHAUVIN Nicolas**  
Responsable de production, TONNELLERIE RADOUX, JONZAC.  
demeurant à MARTIZAY
- **Monsieur CHIMIRRI Christian**  
Responsable maintenance travaux neufs, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à DEOLS
- **Madame CLAVEAU Christiane**  
Inspecteur qualité, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à CELON
- **Madame CLOUÉ Catherine**  
Vendeuse experte, DARTY CHATEAUROUX, SAINT-MAUR.  
demeurant à BUZANCAIS

- **Madame COTILLON-DUPOUX Dominique**  
Médecin, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à COINGS
- **Madame COTTEREAU Véronique**  
Agent à domicile, Association Familles Rurales, BELABRE.  
demeurant à LE BLANC
- **Monsieur DA COSTA Anthony**  
Technicien, MBDA France SAS, BOURGES.  
demeurant à ISSOUDUN
- **Monsieur DA COSTA Emmanuel**  
Manoeuvre, SEGEC/SPAC, MONTGIVRAY.  
demeurant à LA CHATRE
- **Monsieur DARCHY Olivier**  
Conducteur ligne usinage, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à LA CHATRE
- **Madame DARNAULT Nathalie**  
Gestionnaire copropriétés, CITYA MEUNIER, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame DA SILVA Corine**  
Conseillère en GDD, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à ETRECHET
- **Monsieur DAVID Christian**  
Couvreur zingueur, SARL PLANTUREUX, NEUVY-SAINT-SEPULCHRE.  
demeurant à MERS-SUR-INDRE
- **Madame DEFLESSEL Christiane**  
Animatrice de ligne, PATISSERIE MICHEL KREMER, ARGENTON-SUR-CREUSE.  
demeurant à CELON
- **Monsieur DEJOIE Régis**  
Agent de collage P3, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à PARNAC
- **Monsieur DE OLIVERA COELHO Francelino**  
Chef d'équipe, SUEZ RV CENTRE OUEST, MONTLOUIS-SUR-LOIRE.  
demeurant à LE PECHEREAU
- **Madame DERET Isabelle**  
ATSEM, Syndicat Intercommunal de GESTION ET RAMASSAGE SCOLAIRE, CHEZELLES.  
demeurant à ARGY
- **Monsieur DERUELLE Jean-Pierre**  
Jardinier, ASS FAMILIALE RURALE D ARDENTES.  
demeurant à ARDENTES
- **Madame DESAIX Virginie**  
Hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET, LE SUBDRAY.  
demeurant à SAINT-MARCEL
- **Madame DORADOUX Céline**  
Ouvrière ESAT, ATELIERS DES FADEAUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à COINGS
- **Madame DUMANT Laëtitia**  
Agent des services hospitaliers, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur DURIS Jean-Noël**  
Salarié, DIATECXFRANCE, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX



- **Madame DUTAUT Vanessa**  
Assistante commerciale particuliers, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur EL HADJJAM Nour-Iddine**  
Agent de production, MONTUPET, DIORS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur EL MESSAOUDI Hamed**  
Ouvrier polyvalent, HYDRO EXTRUSION LUCE/CHATEAUROUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur FOMPROIX Stéphane**  
Inspecteur qualité, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à SAINT-MARCEL
- **Monsieur FRADET Didier**  
Chef de chantier, SEGEC/SPAC, MONTGIVRAY.  
demeurant à MOUHERS
- **Madame GABREAU Marie-Christine**  
Hôtesse d'accueil, SCALIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Monsieur GAGNEUX David**  
Echantillonneur Tuft, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à ARDENTES
- **Madame GAILLARD Carole**  
Comptable, GUYARD, MOULINS-SUR-CÉPHONS.  
demeurant à SAINT-MAUR
- **Monsieur GASSIN Francis**  
Pilote de production, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à SAINT-MARCEL
- **Madame GAULTIER Ghislaine**  
Agent à domicile, Association Familles Rurales, BELABRE.  
demeurant à BELABRE
- **Monsieur GERARD Hervé**  
Ouvrier ESAT, ATELIERS DES FADEAUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame GERARD Isabelle**  
Secrétaire employée service administratif, DEMENAGEMENTS MESNAGER, CHATEAUROUX.  
demeurant à SAINT-MAUR
- **Monsieur GERBAUD Denis**  
Technicien spécialisé support, FAREVA, AMBOISE.  
demeurant à LA CHATRE
- **Monsieur GIBARD Claude**  
Brancardier, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à ARGENTON-SUR-CREUSE
- **Madame GIBARD Nelly**  
Mécanicienne confirmée, BALSAN, DEOLS.  
demeurant à ARDENTES
- **Madame GILARDET Mylène**  
Ouvrière ESAT, ATELIERS DES FADEAUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX

- **Monsieur GIRARD Frédéric**  
Polisseur, INTERNATIONAL COOKWARE, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame GIRAUDET Christiane**  
Directrice de l'accueil de loisirs, Association Familles Rurales, BELABRE.  
demeurant à BELABRE
- **Monsieur GIRAULT Sylvain**  
Ouvrier ESAT, ATELIERS DES FADEAUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à AIGURANDE
- **Madame GOULEY Catherine**  
Hôtesse d'accueil, SCALIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Madame GUEDES Isabel**  
Ouvrière ESAT, ATELIERS DES FADEAUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur GUENAI Christophe**  
Technico-commercial, TECHNI-MURS, SAINT-MAUR.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur GUILLAUME David**  
Manager multi sites, ALCURA FRANCE SIEGE SOCIAL, CHATEAUROUX.  
demeurant à NEUILLAY-LES-BOIS
- **Monsieur GUILLEMAIN Jean-Michel**  
Technicien de maintenance, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à ROUVRES-LES-BOIS
- **Monsieur GUILLOIN Dominique**  
Ouvrier en métallurgie, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CLUIS
- **Monsieur GUILLOT Thierry**  
Attaché services clients, TOUPARGEL, CIVRIEUX-D'AZERGUES.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur GUILPAIN Franck**  
Responsable logistique, MARTIN HEULIN, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Monsieur HERSARD Xavier**  
Assistant de direction - Hôtellerie, HOTEL IBIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à ARDENTES
- **Madame LACORRE Pascale**  
Auxiliaire de puériculture, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame LAHAYE Kathya**  
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, LE SUBDRAY.  
demeurant à ISSOUDUN
- **Madame LAMIRAULT Nathalie**  
Technicien de préparation, BEIRENS SA, BUZANCAIS.  
demeurant à BUZANCAIS
- **Monsieur LANDAUD David**  
Coordinateur, SAS ETS MAILLOCHON, LIMOGES.  
demeurant à SAINT-MAUR
- **Monsieur LAVILLONNIERE Renaud**  
Inspecteur qualité P3, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à TENDU

- **Monsieur LE CALVÉ Eric**  
Responsable d'équipe teinture, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à LE PECHEREAU
- **Monsieur LEDUC Damien**  
Aide-soignant, CLINIQUE DES GRINETIERES, SAINT-AMAND-MONTROND.  
demeurant à PRUNIER
- **Monsieur LEFEBVRE Jean-Philippe**  
Technico-commercial, TECHNI-MURS, SAINT-MAUR.  
demeurant à BOUESSE
- **Monsieur LELOUP Bruno**  
Conducteur bitume, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à SARZAY
- **Monsieur LOPES DE CARVALHO Joao**  
Maçon, SEGEC/SPAC, MONTGIVRAY.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Madame LOPES DIAS GASPAR Maria-Madalena**  
Agent de service, MULTIS, SAINT AOUSTRILLE.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur LORET Emmanuel**  
Magasinier, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE
- **Madame LORILLOUX Nathalie**  
Aide-soignante, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à CLUIS
- **Monsieur LORY Hervé**  
Maçon, SEGEC/SPAC, MONTGIVRAY.  
demeurant à MONTGIVRAY
- **Madame LOZANO Nathalie**  
Visiteur presse, INTERNATIONAL COOKWARE, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame MACEDO Sandrine**  
Conductrice de ligne, PATISSERIE MICHEL KREMER, ARGENTON-SUR-CREUSE.  
demeurant à LE MENOUX
- **Madame MAISON Sabine**  
Clerc de notaire, SYLVIE NICAUD- POUCHOL NOTAIRE ASSOCIEE, PELLEVOISIN.  
demeurant à VINEUIL
- **Madame MARCHAND Martine**  
Agent d'entretien, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur MARDON Francky**  
Opérateur en distribution automatique, DALTYS RHONE-ALPES CENTRE, NEYRON.  
demeurant à VINEUIL
- **Monsieur MARECHAL Christophe**  
Technicien de préparation, BEIRENS SA, BUZANCAIS.  
demeurant à VENDOEUVRES
- **Monsieur MEKLATI Mohamed**  
Ouvrier routier, COLAS CENTRE OUEST, NANTES.  
demeurant à DEOLS

- **Madame MENET Claude**  
Aide médico-psychologique, ATELIERS DES FADEAUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à MONTIERCHAUME
- **Monsieur MESLEM Georges**  
Leader TA1, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à SAINT-GAULTIER
- **Madame MESTIVIER Nadine**  
Agent de production, PATISSERIE MICHEL KREMER, ARGENTON-SUR-CREUSE.  
demeurant à SAINT-GAULTIER
- **Madame MIGNOT Virginie**  
Conseiller de vente, MARTIN HEULIN, CHATEAUROUX.  
demeurant à SAINTE-FAUSTE
- **Monsieur MOREAU Frédéric**  
Ajusteur-monteur cellule, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à LE PECHEREAU
- **Monsieur MOREAU Thierry**  
Chef d'équipe, ISOLATION SERVICE SARL, LE BLANC.  
demeurant à LE BLANC
- **Monsieur MOULIN Christophe**  
Chef d'équipe, HYDRO EXTRUSION LUCE/CHATEAUROUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à SAINT-AOUT
- **Madame NICOLAS Delphine**  
Directrice de magasin, LA HALLE, PARIS.  
demeurant à SAINTE-FAUSTE
- **Monsieur NINAT Antony**  
Opérateur commandes numériques P3, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à SAINT-BENOIT-DU-SAULT
- **Monsieur NION Frédéric**  
Chef d'agence, ENGIE HOME SERVICES, CHATEAUROUX.  
demeurant à BAUDRES
- **Madame PASQUET Karine**  
Responsable pôle services, DARTY CHATEAUROUX, SAINT-MAUR.  
demeurant à VINEUIL
- **Monsieur PATHE Olivier**  
Opérateur CN, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à ARGENTON-SUR-CREUSE
- **Monsieur PELLERIN Christophe**  
Echantillonneur, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à ARGY
- **Madame PETIT Corine**  
Mécanicienne en confection, CONFECTION BOISCHAUT NORD, ÉCUEILLÉ.  
demeurant à ECUEILLE
- **Monsieur PICARD Vincent**  
Conducteur de ligne, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à ISSOUDUN
- **Madame PINAULT Alexandra**  
Agent contrôle radio, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CHATILLON-SUR-INDRE
- **Monsieur PIN Eric**  
Conducteur de presse polyvalent, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE

- **Monsieur PINON Ludovic**  
Ajusteur, MONTUPET, DIORS.  
demeurant à ARDENTES
- **Monsieur PIVOT Christophe**  
Technicien laboratoire, COLAS CENTRE OUEST, NANTES.  
demeurant à BUZANCAIS
- **Madame PORNET Stéphanie**  
Hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET, LE SUBDRAY.  
demeurant à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
- **Monsieur PORTRAIT Jérôme**  
Superviseur TA2, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à CEAULMONT
- **Monsieur PRADEAU Benoît**  
Cariste de production, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CHATEAUXROUX
- **Madame PROT Sandrine**  
Attachée commerciale, GUYARD, MOULINS-SUR-CÉPHONS.  
demeurant à MOULINS-SUR-CEPHONS
- **Monsieur RAJAONA Guy**  
Agent de production, MONTUPET, DIORS.  
demeurant à CHATEAUXROUX
- **Madame RENARD Josette**  
Conseillère de clientèle, LA HALLE, SAINT-MAUR.  
demeurant à CHATEAUXROUX
- **Madame RENAUDAT Pascale**  
Assistante de direction, SARL ADULIS, ISSOUDUN.  
demeurant à ISSOUDUN
- **Monsieur RENAULT Yannick**  
Manager équipe, COOP SAVEURS, HEROUVILLE-SAINT-CLAIR.  
demeurant à SAINT-GENOU
- **Madame RENOUX Magalie**  
Conducteur receveur, KEOLIS CHATEAUXROUX, CHATEAUXROUX.  
demeurant à VELLES
- **Monsieur RIAUTET Anthony**  
Cariste cave, INTERNATIONAL COOKWARE, CHATEAUXROUX.  
demeurant à VELLES
- **Madame RICHARD Pascale**  
Préparateur de commandes, BEIRENS SA, BUZANCAIS.  
demeurant à SAINT-GENOU
- **Madame RICOCHON Isabelle**  
Technicienne de territoire, SCALIS, CHATEAUXROUX.  
demeurant à MAILLET
- **Monsieur ROBERT Emmanuel**  
Peintre-étanchéiste, TECHNI-MURS, SAINT-MAUR.  
demeurant à ROSNAY
- **Madame RONDEAUX Patricia**  
Assistante travaux, SEGEC/SPAC, MONTGIVRAY.  
demeurant à LA CHATRE

- **Monsieur ROUHART Sylvain**  
Responsable maintenance, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à MONTIPOURET
- **Monsieur ROUTHIAU Dominique**  
Salarié, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à DEOLS
- **Madame SAKALOFF Marie-Christine**  
Formatrice pharmaceutique, LABORATOIRES DERMATOLOGIQUES AVENE, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE
- **Monsieur SARRAZIN Eric**  
Approvisionnement, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à ISSOUDUN
- **Monsieur SAUJOT Jean-Philippe**  
Ouvrier ESAT, ATELIERS DES FADEAUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur SIMON David**  
Chauffeur déménageur chef d'équipe, DEMENAGEMENTS MESNAGER, CHÂTEAUROUX.  
demeurant à ARGENTON-SUR-CREUSE
- **Monsieur SMAGGHE Jessie**  
Conducteur répanduse, COLAS CENTRE OUEST, NANTES.  
demeurant à ARTHON
- **Monsieur THOMAS David**  
Agent de production, MONTUPET, DIORS.  
demeurant à BRIVES
- **Monsieur THONNEL Michaël**  
Ouvrier polyvalent, HYDRO EXTRUSION LUCE/CHATEAUROUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à MERS-SUR-INDRE
- **Monsieur TITH François**  
Tufteur, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Madame TOURAINE Sylvie**  
Conseillère en GDD, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur TUFAN Yavuz**  
Salarié, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame VERGEZ Chrystelle**  
Gestionnaire conseil allocataire, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame VERLHAC Françoise**  
Agent de production, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à VIGOUX
- **Monsieur VERTINO Camille**  
Agent de production, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur VILLEMONT Cyril**  
Agent d'usinage, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à GOURNAY
- **Madame VILLETEAU Martine**  
Infirmière, INTERNATIONAL COOKWARE, CHATEAUROUX.  
demeurant à LYS-SAINT-GEORGES

- **Madame VRILOR Isabelle**  
Auxiliaire de vie sociale, Association Familles Rurales, BELABRE.  
demeurant à OULCHES

**Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :**

- **Monsieur ALAPETITE Alain**  
Chauffeur PL, SEGEC/SPAC, MONTGIVRAY.  
demeurant à MONTGIVRAY
- **Madame AUBÉ Virginie**  
Contrôleur prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'INDRE, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur AUPART David**  
Technicien méthodes, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
- **Monsieur BAILLY Bruno**  
Préparateur en outillage, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à DEOLS
- **Madame BAUDET Sylvie**  
Infirmière, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à DEOLS
- **Madame BELLER Florence**  
Responsable unité activité support communication, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'INDRE, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur BENON Michel**  
Agent Contrôle emballage, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur BERLOQUIN Marcel**  
Chauffeur-livreur, COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST, NANTES.  
demeurant à AZAY-LE-FERRON
- **Monsieur BERTHELOT Franck**  
Responsable système qualité, MONTUPET, DIORS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame BEUNARDEAU Laurence**  
Aide-soignante, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à DIORS
- **Madame BIARD Sylvie**  
Technicien de surface, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame BILAINE Laurence**  
Empileuse, SCIAGE DU BERRY SAS, MEZIERES-EN-BRENNE.  
demeurant à MEZIERES-EN-BRENNE
- **Monsieur BLANCHANDIN Olivier**  
Technicien bureau d'études, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à LEVROUX
- **Madame BLANCHET Claudine**  
Technicien conseil, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame BODEREAU Brigitte**  
Assistante SAV, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à VINEUIL

- **Monsieur BOISSY Bruno**  
Coursier, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur BONNEAU Olivier**  
Pilote de production, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CHEZELLES
- **Monsieur BOUGEON Thierry**  
Directeur, TECHNI-MURS, SAINT-MAUR.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur BOURDIER Bruno**  
Responsable structure petite enfance, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur BOURDIN Bruno**  
Technicien sécurité environnement, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à VELLES
- **Monsieur BOURDIN Cyril**  
Boucher, CARREFOUR MARKET, LE SUBDRAY.  
demeurant à BUZANCAIS
- **Madame BOUTET Agnès**  
Technicienne médicale, Direction Régionale du Service Médical Centre-Val de Loire, ORLEANS.  
demeurant à LA CHATRE-LANGLIN
- **Monsieur BOUTRON Emmanuel**  
Directeur de magasin, SDAS, LIMOGES.  
demeurant à MARON
- **Monsieur BREJAUD Bernard**  
Agent trait thermique P3, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
- **Monsieur BRESSOLLIER Jacky**  
Technicien méthodes, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à VELLES
- **Monsieur BRUERE Yves**  
Comptable, SERMAT, NANTERRE.  
demeurant à DUN-LE-POELIER
- **Monsieur BRUNEAU Hervé**  
Directeur administratif, GUYARD, MOULINS-SUR-CÉPHONS.  
demeurant à DEOLS
- **Monsieur BRUYAS Philippe**  
Agent de production, MONTUPET, DIORS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur CAMPEAUX Nicolas**  
Ouvrier polyvalent, SCIAGE DU BERRY SAS, MEZIERES-EN-BRENNE.  
demeurant à POULIGNY-SAINT-PIERRE
- **Madame CARTIER Martine**  
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame CHANTOME Catherine**  
Comptable, TECHNI-MURS, SAINT-MAUR.  
demeurant à CHATEAUROUX



- **Monsieur CHARBONNIER Christian**  
Tufteur, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à ARTHON
  
- **Madame CHARBONNIER Nathalie**  
Mécanicienne en confection, GUYARD, MOULINS-SUR-CÉPHONS.  
demeurant à BUZANCAIS
  
- **Madame CHARTIN Nathalie**  
Educatrice de jeunes enfants, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE, CHATEAUROUX.  
demeurant à LINIEZ
  
- **Monsieur CHASSOUX Michel**  
Responsable maintenance, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à BRIVES
  
- **Monsieur CHEVALIER Patrick**  
Gestionnaire entreprises, MALAKOFF MEDERIC HUMANIS, PARIS.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Monsieur CHIMIRRI Christian**  
Responsable maintenance travaux neufs, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à DEOLS
  
- **Madame CLAVEAU Christiane**  
Inspecteur qualité, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à CELON
  
- **Madame CLOUÉ Catherine**  
Vendeuse experte, DARTY CHATEAUROUX, SAINT-MAUR.  
demeurant à BUZANCAIS
  
- **Madame COLIN Laurence**  
Directrice centre socio-culturel, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE, CHATEAUROUX.  
demeurant à NEUILLAY-LES-BOIS
  
- **Monsieur COLLIN Pascal**  
Automaticien, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à AMBRAULT
  
- **Madame COUTON Nathalie**  
Formatrice, CARREFOUR MARKET, LE SUBDRAY.  
demeurant à VATAN
  
- **Monsieur DANJOUX Pascal**  
Manoeuvre, SEGEC/SPAC, MONTGIVRAY.  
demeurant à LA CHATRE
  
- **Madame DAURIOL Isabelle**  
Infirmière, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à SAINT-MAUR
  
- **Monsieur DAVID Christian**  
Couvreur zingueur, SARL PLANTUREUX, NEUVY-SAINT-SEPULCHRE.  
demeurant à MERS-SUR-INDRE
  
- **Monsieur DEBEZE Antoine**  
Coupeur, GUYARD, MOULINS-SUR-CÉPHONS.  
demeurant à LEVROUX
  
- **Monsieur DELARUE Jean-Louis**  
Chargé d'affaires, MAKEEN ENERGY TECHNOLOGY CENTER SAS, BUZANCAIS.  
demeurant à PALLUAU-SUR-INDRE
  
- **Monsieur DE MATTEIS Thierry**  
Agent d'usinage, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CHATEAUROUX

- **Madame DEMEYER Agnès**  
Agent d'expédition, KSK SAS, CHATEAUROUX.  
demeurant à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
- **Monsieur DE OLIVERA COELHO Francelino**  
Chef d'équipe, SUEZ RV CENTRE OUEST, MONTLOUIS-SUR-LOIRE.  
demeurant à LE PECHEREAU
- **Monsieur DESCOUTURES Eric**  
Conducteur de travaux, TECHNI-MURS, SAINT-MAUR.  
demeurant à LUANT
- **Monsieur DOUCET Laurent**  
Ouvrier polyvalent, HYDRO EXTRUSION LUCE/CHATEAUROUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à MONTIERCHAUME
- **Monsieur DURAND Daniel**  
Agent polyvalent d'exploitation, EASYDIS, MONTMORILLON.  
demeurant à MAUVIERES
- **Monsieur DURAND Xavier**  
Cariste de production, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à TENDU
- **Madame DURBECQ Sophie**  
Infirmière Diplômée d'Etat, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à VINEUIL
- **Madame DUVAL-ROYAUTE Nathalie**  
Aide soignante qualifiée, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à DEOLS
- **Madame ERNEWEIN Monique**  
Directrice, CARREFOUR MARKET, LE SUBDRAY.  
demeurant à GUILLY
- **Madame FERRANT Brigitte**  
Employée de restaurant, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, GUYANCOURT.  
demeurant à DEOLS
- **Monsieur FRIQUE Raymond**  
Conducteur compacteur, COLAS CENTRE OUEST, NANTES.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur GAGNEUX David**  
Echantillonneur Tuft, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à ARDENTES
- **Madame GAILLARD Carole**  
Comptable, GUYARD, MOULINS-SUR-CÉPHONS.  
demeurant à SAINT-MAUR
- **Monsieur GAMAIRE David**  
Pilote de production, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à LA CHATRE
- **Madame GIBARD Nelly**  
Mécanicienne confirmée, BALSAN, DEOLS.  
demeurant à ARDENTES
- **Madame GLOMOT Valérie**  
Assistante commerciale export, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à LE POINCONNET

- **Madame GOULEY Catherine**  
Hôtesse d'accueil, SCALIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE POINCONNET
  
- **Monsieur GUIGNARD Fabrice**  
Conducteur SPL, TRANSPORTS BERNIS, LIMOGES.  
demeurant à ETRECHET
  
- **Monsieur GUILLOIN Dominique**  
Ouvrier en métallurgie, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CLUIS
  
- **Monsieur HEMERY Arnaud**  
Superviseur, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à ARGENTON-SUR-CREUSE
  
- **Monsieur HERAULT Sébastien**  
Agent de maîtrise, DIATECXFRANCE, CHATEAUROUX.  
demeurant à VERNEUIL-SUR-IGNERAIE
  
- **Monsieur HINDY David**  
Dentiste, MUTUALITÉ FRANÇAISE Centre-Val de Loire, TOURS.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Monsieur HUYGHE Jean-Marc**  
Ingénieur, ANDRITZ SAS, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE POINCONNET
  
- **Madame JARDIN Armelle**  
Monitrice d'atelier, ATELIERS DES FADEAUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à VOULLON
  
- **Madame JEHANNO Nathalie**  
Commerciale, MARTIN HEULIN, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Monsieur JOUBERT Frédéric**  
Conducteur de travaux, TECHNI-MURS, SAINT-MAUR.  
demeurant à LUANT
  
- **Madame LACORRE Pascale**  
Auxiliaire de puériculture, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Monsieur LAFOND Jean-Pierre**  
Responsable d'équipe, MONTUPET, DIORS.  
demeurant à COINGS
  
- **Monsieur LAFORGE Dominique**  
Agent de laboratoire, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Madame LAMIRAULT Nathalie**  
Technicien de préparation, BEIRENS SA, BUZANCAIS.  
demeurant à BUZANCAIS
  
- **Madame LAURENT Evelyne**  
Conseillère pôle emploi, PÔLE EMPLOI Centre Val de Loire, ORLEANS.  
demeurant à SAINT-MAUR
  
- **Madame LAVENU Corine**  
Secrétaire, SCP PASCALE LEAL ET EMMANUELLE RODDE, CHÂTEAUROUX.  
demeurant à VINEUIL
  
- **Madame LAVERSANNE Sylvie**  
Adjointe responsable département, MARTIN HEULIN, CHATEAUROUX.  
demeurant à PRUNIER

- **Monsieur LAVILLONNIERE Christophe**  
Responsable d'exploitation, DEMENAGEMENTS MESNAGER, CHÂTEAUROUX.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Monsieur LECLEIR Franck**  
Technicien d'atelier, NEXANS FRANCE, MEHUN-SUR-YEVRE.  
demeurant à REUILLY
- **Monsieur LECOMTE Michel**  
Prof atelier sup, MBDA France, SELLES SAINT DENIS.  
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE
- **Monsieur LOEILLET Marcel**  
Préparateur teinture, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE
- **Madame LOPES DIAS GASPAR Maria-Madalena**  
Agent de service, MULTIS, SAINT AOUSTRILLE.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur MARANDON Jérôme**  
Comptable, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à MONTIERCHAUME
- **Madame MARCHAND Martine**  
Agent d'entretien, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur MARDÉ Jacques**  
Maçon VRD, COLAS CENTRE OUEST, NANTES.  
demeurant à DEOLS
- **Monsieur MARDON Francky**  
Opérateur en distribution automatique, DALTY'S RHONE-ALPES CENTRE, NEYRON.  
demeurant à VINEUIL
- **Monsieur MARECHAL Christophe**  
Technicien de préparation, BEIRENS SA, BUZANCAIS.  
demeurant à VENDOEUVRES
- **Monsieur MARILLEAU Dominique**  
Commercial sédentaire, MARTIN HEULIN, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur MARQUANT Michel**  
Ouvrier polyvalent, SCIAGE DU BERRY SAS, MEZIERES-EN-BRENNE.  
demeurant à BUZANCAIS
- **Madame MARTIN Anita**  
Vérificateur législation référent, URSSAF Centre-Val de Loire, ORLEANS.  
demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE
- **Monsieur MASSON Franck**  
Chef de chantier, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, SAINT-MAUR.  
demeurant à VENDOEUVRES
- **Monsieur MAUGRION Joël**  
Responsable méthodes, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à SASSIERGES-SAINT-GERMAIN
- **Monsieur MESLEM Georges**  
Leader TA1, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à SAINT-GAULTIER

- **Monsieur MOREAU Jean-Pierre**  
Technicien ligne, DIATECXFRANCE, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE POINCONNET
  
- **Monsieur MOREAU Laurent**  
Technicien des méthodes, MONTUPET, DIORS.  
demeurant à BOUGES-LE-CHATEAU
  
- **Monsieur OLLIVIER Laurent**  
Responsable clientèle, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.  
demeurant à MARON
  
- **Monsieur PACAUD Philippe**  
Technicien méthodes, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à ARDENTES
  
- **Madame PARBAUD Evelyne**  
Employée qualifiée libre service, AUCHAN, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE PECHEREAU
  
- **Madame PARDO Pascale**  
Préparatrice de commandes, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, DEOLS.  
demeurant à MONTIERCHAUME
  
- **Monsieur PERRIN Michel**  
Opérateur régleur CU, SPEMA, ISSOUDUN.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Madame PETIT Corine**  
Mécanicienne en confection, CONFECTION BOISCHAUT NORD, ÉCUEILLÉ.  
demeurant à ECUEILLE
  
- **Monsieur PIERRY Dominique**  
Attaché technico-commercial sédentaire, MARTIN HEULIN, CHATEAUROUX.  
demeurant à DEOLS
  
- **Madame PIGET Annick**  
Assistante, LA HALLE SAS, ISSOUDUN.  
demeurant à ISSOUDUN
  
- **Monsieur PIN Eric**  
Conducteur de presse polyvalent, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE
  
- **Monsieur PION Didier**  
Vendeur polyvalent, BUT, SAINT-MAUR.  
demeurant à SAINT-MAUR
  
- **Monsieur PLAULT Christophe**  
Technicien développement roues, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Monsieur POULAIN Olivier**  
Technicien entretien, HYDRO EXTRUSION LUCE/CHATEAUROUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Madame PULITA Sandra**  
Employée administrative logistique, GEBERIT SERVICES SAS, SELLES SUR CHER.  
demeurant à VARENNES-SUR-FOUZON
  
- **Madame RICHARD Martine**  
Logisticienne de production, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Madame RICHARD Pascale**  
Préparateur de commandes, BEIRENS SA, BUZANCAIS.  
demeurant à SAINT-GENOU

- **Madame RICOCHON Claudia**  
Technicienne en optique, MUTUALITÉ FRANÇAISE Centre-Val de Loire, TOURS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur ROUGIER Michel**  
Contremaître, MEAC SAS, SAINT-MAUR.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur ROUSSEAU Didier**  
Agent de maintenance, ALCURA FRANCE SAS, LE POINCONNET.  
demeurant à SAINT-MAUR
- **Monsieur ROUTHIAU Dominique**  
Salarié, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à DEOLS
- **Monsieur SAINSON Eric**  
Mécanicien motoriste, VITAMOTOR Maintenance SAS, SAINT-PIERRE-DES-CORPS.  
demeurant à FREDILLE
- **Madame SAKALOFF Marie-Christine**  
Formatrice pharmaceutique, LABORATOIRES DERMATOLOGIQUES AVENE, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE
- **Monsieur SARTHOU-MOUTENGOU Philippe**  
Directeur d'agence, CERP BRETAGNE ATLANTIQUE, SAINT-BRIEUC.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame SICAULT Claudine**  
Mécanicienne en confection, GUYARD, MOULINS-SUR-CÉPHONS.  
demeurant à VATAN
- **Madame TESTE Viviane**  
Hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET, LE SUBDRAY.  
demeurant à ARGENTON-SUR-CREUSE
- Madame TISSEUR Pascale**  
Technicien service export, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, DEOLS.  
demeurant à THIZAY
- **Monsieur TITH François**  
Tufteur, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Monsieur TOUCHARD Pascal**  
Agent de production, MONTUPET, DIORS.  
demeurant à MARON
- **Monsieur VERTINO Camille**  
Agent de production, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame VINCENT Evelyne**  
Inspecteur qualité, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à SAINT-BENOIT-DU-SAULT
- **Monsieur VOIRON Pierre**  
Mécanicien, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Madame VOSS Anne**  
Mécanicienne en confection, GUYARD, MOULINS-SUR-CÉPHONS.  
demeurant à PELLEVOISIN

**Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :**

- **Madame AUJARD Françoise**  
Technicien conseil AM, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'INDRE, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Madame BARDET Catherine**  
Infirmière, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à SAINT-MAUR
- **Monsieur BERLOQUIN Marcel**  
Chauffeur-livreur, COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST, NANTES.  
demeurant à AZAY-LE-FERRON
- **Monsieur BIENVENU Dominique**  
Gestionnaire non alimentaire, AUCHAN, CHATEAUROUX.  
demeurant à NEUVY-PAILLOUX
- **Madame BIGOT Florence**  
Conseillère de ventes, AUCHAN, CHATEAUROUX.  
demeurant à AMBRAULT
- **Monsieur BOUGEON Thierry**  
Directeur, TECHNI-MURS, SAINT-MAUR.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame BOUQUET Martine**  
Agent des services hospitaliers qualifié, EHPAD, SAINT-GAULTIER.  
demeurant à THENAY
- **Monsieur BOURBON Bruno**  
Conducteur ligne traitement thermique, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à BRETAGNE
- **Monsieur BRICE Michel**  
Agent polyvalent entrepôt, SAS PICHON, MERS-SUR-INDRE.  
demeurant à MONTIPOURET
- **Monsieur BRILLAUD Sylvain**  
Responsable d'équipe teinture, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à DIORS
- **Monsieur BRISSET Michel**  
Conseiller entreprise, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à ARDENTES
- **Monsieur BRUNEAU Hervé**  
Directeur administratif, GUYARD, MOULINS-SUR-CÉPHONS.  
demeurant à DEOLS
- **Monsieur CAMAIL Joël**  
Agent de piste, AEROPORT CHATEAUROUX CENTRE, DEOLS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur CAO Antoine**  
Opérateur de montage, CPP FRANCE, MONTIERCHAUME.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame CARTIER Martine**  
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame CHANTOME Catherine**  
Comptable, TECHNI-MURS, SAINT-MAUR.  
demeurant à CHATEAUROUX

- **Madame CHANUSSOT Odile**  
Gestionnaire de la Relation de Service référent, URSSAF Centre-Val de Loire, ORLEANS.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Madame CHARLES Nathalie**  
Employée commerciale libre service, AUCHAN, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Monsieur CHAUMETTE Philippe**  
Gestionnaire, AUCHAN, CHATEAUROUX.  
demeurant à BRION
- **Monsieur CHIMIRRI Christian**  
Responsable maintenance travaux neufs, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à DEOLS
- **Monsieur CLAREBOUT André**  
Mécanicien poteyeur, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à SAINT-MAUR
- **Madame CLAVEAU Christiane**  
Inspecteur qualité, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à CELON
- **Madame CLOUX Antoinette**  
Directrice financière, CENTR'IMPRIM, ISSOUDUN.  
demeurant à LES BORDES
- **Madame CORNETTE Brigitte**  
Gestionnaire recouvrement référent, URSSAF Centre-Val de Loire, ORLEANS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame COSSON Valérie**  
Gestionnaire, AUCHAN, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur COURTIOUX Philippe**  
Chef de service commercial, MARTIN HEULIN, CHATEAUROUX.  
demeurant à ARTHON
- **Monsieur DALLOT Gilles**  
Technicien logistique, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à DEOLS
- **Monsieur DARCHIS Hervé**  
Technicien de maintenance, AUCHAN, CHATEAUROUX.  
demeurant à MONTIERCHAUME
- **Monsieur DAVID Christian**  
Couvreur zingueur, SARL PLANTUREUX, NEUVY-SAINT-SEPULCHRE.  
demeurant à MERS-SUR-INDRE
- **Monsieur DE BAERE Olivier**  
Conducteur chaîne robotisée, FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES, THEILLAY.  
demeurant à DUN-LE-POELIER
- **Monsieur DEBEZE Antoine**  
Coupeur, GUYARD, MOULINS-SUR-CÉPHONS.  
demeurant à LEVROUX
- **Monsieur DE OLIVERA COELHO Francelino**  
Chef d'équipe, SUEZ RV CENTRE OUEST, MONTLOUIS-SUR-LOIRE.  
demeurant à LE PECHEREAU
- **Madame DOUADIC Chantal**  
Secrétaire médicale, MAS Les Dauphins, LUREUIL.  
demeurant à MARTIZAY



- **Madame FORIAT Marylène**  
Femme de ménage, SEGEC/SPAC, MONTGIVRAY.  
demeurant à LA CHATRE
  
- **Monsieur FRADET Didier**  
Tufteur, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à NIHERNE
  
- **Monsieur GALLOT Gilles**  
Brancardier, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Madame GOULEY Catherine**  
Hôtesse d'accueil, SCALIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE POINCONNET
  
- **Monsieur GRAINDORGE Benoît**  
Agent de laboratoire, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Monsieur GUILPAIN Didier**  
Agent logistique, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à LE POINCONNET
  
- **Madame JARDIN Armelle**  
Monitrice d'atelier, ATELIERS DES FADEAUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à VOUILLON
  
- **Madame JOLLY Christine**  
Technicienne conseil AM, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'INDRE,  
CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Madame JOUANET Corinne**  
Infirmière, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Monsieur LACOTTE Jean-Claude**  
Responsable de station expérimentale, TERRES INOVIA, LE SUBDRAY.  
demeurant à LE POINCONNET
  
- **Monsieur LAMBERT Christian**  
Agent polyvalent, AEROPORT CHATEAUROUX CENTRE, DEOLS.  
demeurant à DEOLS
  
- **Monsieur LAPEROUSE Jean-Christophe**  
Responsable maintenance, SCIAGE DU BERRY SAS, MEZIERES-EN-BRENNE.  
demeurant à MEZIERES-EN-BRENNE
  
- **Monsieur LAVALETTE Gérard**  
Agent de production TSF P3, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à CUZION
  
- **Madame LEROUX Danièle**  
Adjoint administratif 2ème classe, Mairie de MIGNE.  
demeurant à MIGNE
  
- **Madame LOPES DIAS GASPAS Maria-Madalena**  
Agent de service, MULTIS, SAINT AOUSTRILLE.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Monsieur MARCHAIS Arnaud**  
Agent électro érosion, SPEMA, ISSOUDUN.  
demeurant à PELLEVOISIN

- **Madame MARCHAND Martine**  
Agent d'entretien, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur MARDON Francky**  
Opérateur en distribution automatique, DALTYS RHONE-ALPES CENTRE, NEYRON.  
demeurant à VINEUIL
- **Monsieur MATHON Thierry**  
Peintre-étanchéiste, TECHNI-MURS, SAINT-MAUR.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur MERCIER Denis**  
Opérateur, HYDRO EXTRUSION LUCE/CHATEAUROUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à SAINT-MARCEL
- **Madame MOREAU Caroline**  
Employée service comptabilité, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, DEOLS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur MOREAU Joël**  
Chargé de conseil et développement, UC-IRSA, LA RICHE.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Monsieur MOREAU Philippe**  
Responsable exploitation informatique, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, DEOLS.  
demeurant à NIHERNE
- **Madame MOUSSET Suzanne**  
Agent, CDC COEUR de BRENNE, SAINT-MICHEL-EN-BRENNE.  
demeurant à MEZIERES-EN-BRENNE
- **Monsieur NICAULT André**  
Ajusteur, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur PACAUD Philippe**  
Technicien méthodes, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à ARDENTES
- **Madame PARBAUD Evelyne**  
Employée qualifiée libre service, AUCHAN, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE PECHEREAU
- **Madame PETIT Corine**  
Mécanicienne en confection, CONFECTION BOISCHAUT NORD, ÉCUEILLÉ.  
demeurant à ECUEILLE
- **Monsieur PINOTEAU Jean-Marc**  
Cariste, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à ETRECHET
- **Monsieur PION Didier**  
Vendeur polyvalent, BUT, SAINT-MAUR.  
demeurant à SAINT-MAUR
- **Madame PIROT Isabelle**  
Directrice d'agence, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur POQUEREAU Thierry**  
Préparateur bain teinture, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE
- **Monsieur PRIGOT Jean-Paul**  
Adjoint technique de production, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à MOSNAY

- **Monsieur PRUDHOMME Laurent**  
Salarié, CENPAC, ROISSY.  
demeurant à ETRECHET
  
- **Madame PUARD Sylvie**  
Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Madame RAVAILLAULT Bernadette**  
Agent administratif, UC-IRSA, LA RICHE.  
demeurant à LE POINCONNET
  
- **Madame REBILLAT Danielle**  
Technicienne information médicale, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE POINCONNET
  
- **Madame RICHARD Martine**  
Logisticienne de production, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Madame RICHARD Pascale**  
Préparateur de commandes, BEIRENS SA, BUZANCAIS.  
demeurant à SAINT-GENOU
  
- **Monsieur ROCHET Eric**  
Magasinier, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à VILLERS-LES-ORMES
  
- **Monsieur ROGAUME Pascal**  
Rectifieur, SPEMA, ISSOUDUN.  
demeurant à THIZAY
  
- **Monsieur ROUGIER Michel**  
Contremaître, MEAC SAS, SAINT-MAUR.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Monsieur SAINSON Eric**  
Mécanicien motoriste, VITAMOTOR Maintenance SAS, SAINT-PIERRE-DES-CORPS.  
demeurant à FREDILLE
  
- **Madame SAKALOFF Marie-Christine**  
Formatrice pharmaceutique, LABORATOIRES DERMATOLOGIQUES AVENE, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE
  
- **Monsieur SANCHEZ Claude**  
Tuffeur, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à DEOLS
  
- **Monsieur SCHNEIDER Bruno**  
Chef de secteur GMS, CEMOI CHOCOLATIER, PERPIGNAN.  
demeurant à JEU-MALOCHE
  
- **Madame SENFT-RAFFIN Pascale**  
Conseillère en GDD, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à SEGRY
  
- **Madame SICHAULT Claudine**  
Mécanicienne en confection, GUYARD, MOULINS-SUR-CÉPHONS.  
demeurant à VATAN
  
- **Monsieur SISOMBOON Syho**  
Conducteur de presse polyvalent, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à CHATEAUROUX

- **Monsieur TARDIVAT Dominique**  
Cadre, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à LYS-SAINT-GEORGES
- **Monsieur VARLET Christian**  
Responsable préparation de commandes, ALCURA FRANCE SAS, LE POINCONNET.  
demeurant à VOULLON
- **Monsieur VOIRON Pierre**  
Mécanicien, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Madame VOSS Anne**  
Mécanicienne en confection, GUYARD, MOULINS-SUR-CÉPHONS.  
demeurant à PELLEVOISIN

**Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :**

- **Madame BEAUJEAN Nicole**  
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à VILLERS-LES-ORMES
- **Monsieur BERLOQUIN Marcel**  
Chauffeur-livreur, COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST, NANTES.  
demeurant à AZAY-LE-FERRON
- **Madame BERTIER Pascale**  
Agent, Banque de France, Marne la Vallée.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur BONJEAN Philippe**  
Chef d'équipe 2ème ligne, INTERNATIONAL COOKWARE, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Monsieur BOUZIANE Benaïssa**  
Monteur multivalent, ESPA PRODUCTION FRANCE, NEUVY-SAINT-SEPULCHRE.  
demeurant à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
- **Monsieur CAO Antoine**  
Opérateur de montage, CPP FRANCE, MONTIERCHAUME.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame CARDEAUD Annick**  
Puéricultrice, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame CARTIER Martine**  
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur CHAPUT Dominique**  
Facilitateur amélioration continue, HYDRO EXTRUSION LUCE/CHATEAUROUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur DAVID Christian**  
Couvreur zingueur, SARL PLANTUREUX, NEUVY-SAINT-SEPULCHRE.  
demeurant à MERS-SUR-INDRE
- **Monsieur DECHARRAUD Thierry**  
Contrôleur qualité, BALSAN, ARTHON.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur DEGUET Alain**  
Comptable, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX


- **Madame DELARUE Christine**  
Responsable service notice, MAKEEN ENERGY TECHNOLOGY CENTER SAS, BUZANCAIS.  
demeurant à PALLUAU-SUR-INDRE
- **Monsieur DE OLIVERA COELHO Francelino**  
Chef d'équipe, SUEZ RV CENTRE OUEST, MONTLOUIS-SUR-LOIRE.  
demeurant à LE PECHEREAU
- **Madame DEVELLE Maryse**  
Prototypiste, BALSAN, DEOLS.  
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-LAMPS
- **Madame DIXNEUF Christine**  
Comptable clients, SCALIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à VILLEDIEU-SUR-INDRE
- **Monsieur DUTRAIT Daniel**  
Salarié, KSK SAS, CHATEAUROUX.  
demeurant à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
- **Monsieur EL MALKI Rachid**  
Chef d'équipe, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur FALCONNET Pascal**  
Magasinier, SIGNALL CENTRE FRANCE, VIERZON.  
demeurant à REUILLY
- **Monsieur GABRIAULT Dominique**  
Régleur, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame GAUDICHEAU Chantal**  
Technicien conseil Assurances Maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'INDRE,  
CHATEAUROUX.  
demeurant à SEGRY
- **Monsieur GAUTRON Claude**  
Coordinateur atelier outillage, HYDRO EXTRUSION LUCE/CHATEAUROUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE POINCONNET
- **Monsieur GOUSSARD Patrick**  
Agent d'ordonnancement, ESPA PRODUCTION FRANCE, NEUVY-SAINT-SEPULCHRE.  
demeurant à SAINT-MAUR
- **Monsieur GRAILLOT Patrick**  
Imprimeur, CENTR'IMPRIM, ISSOUDUN.  
demeurant à ISSOUDUN
- **Madame GRELET Béatrice**  
Mécanicienne qualifiée, BALSAN, DEOLS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur GROLLEAU Jean-Christophe**  
Technico-commercial, CENTR'IMPRIM, ISSOUDUN.  
demeurant à SAINT-AOUSTRILLE
- **Monsieur GROSSET Axel**  
Chef d'équipe, HYDRO EXTRUSION LUCE/CHATEAUROUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur GUILPAIN Didier**  
Agent logistique, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à LE POINCONNET

- **Monsieur JAUGER James**  
Commercial, ANTALIS, TIGERY.  
demeurant à CHABRIS
  
- **Monsieur JOUBERT Joël**  
Gestionnaire logistique, URSSAF Centre-Val de Loire, ORLEANS.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Monsieur LABAT Henri**  
Responsable de chantiers, CEE, SAINT-AMAND-MONTROND.  
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE
  
- **Monsieur LACOTTE Jean-Louis**  
Chef d'équipe, HYDRO EXTRUSION LUCE/CHATEAUROUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE POINCONNET
  
- **Monsieur LAROCHE Dominique**  
Directeur territorial, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Monsieur LASSERRE Jacques**  
Agent de réception, INDRAERO SIREN, LE PECHEREAU.  
demeurant à SAINT-MARCEL
  
- **Madame LIDON Michèle**  
Assistante comptable, FIDUCIAL EXPERTISE COMPTABLE, COURBEVOIE.  
demeurant à AZAY-LE-FERRON
  
- **Monsieur LIMET Patrick**  
Magasinier cariste préparateur, GEBERIT SERVICES SAS, SELLES SUR CHER.  
demeurant à POULAINES
  
- **Madame MARCHAND Martine**  
Agent d'entretien, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Madame MASSENET Dominique**  
Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Monsieur MATHON Thierry**  
Peintre-étanchéiste, TECHNI-MURS, SAINT-MAUR.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Monsieur MERLE Daniel**  
Chef de parc, SOLUMAT, MAROLLES-EN-HUREPOIX.  
demeurant à DUN-LE-POELIER
  
- **Monsieur NICAULT André**  
Ajusteur, LIBERTY WHEELS FRANCE, DIORS.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Madame PERROT Marie-Line**  
Chef d'équipe, ATELIERS CHARVET SAS, PARIS.  
demeurant à CHATEAUROUX
  
- **Madame PETIT Corine**  
Mécanicienne en confection, CONFECTION BOISCHAUT NORD, ÉCUEILLÉ.  
demeurant à ECUEILLE
  
- **Madame PIGEAT Nadine**  
Animateur d'unité, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE, CHATEAUROUX.  
demeurant à LE POINCONNET
  
- **Monsieur PRUDHOMME Laurent**  
Salarié, CENPAC, ROISSY.  
demeurant à ETRECHET

- **Monsieur RAGUENES Ronan**  
Conseiller bancaire, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS.  
demeurant à LEVROUX
- **Madame RAVEAU Sylvie**  
Acheteur, ESPA PRODUCTION FRANCE, NEUVY-SAINT-SEPULCHRE.  
demeurant à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
- **Madame RENARD Lydie**  
Mécanicienne expérimentée niveau 1, BALSAN, DEOLS.  
demeurant à DEOLS
- **Madame RENAUDAT Lydie**  
Adjoint technique principale 2ème classe, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE - VAL DE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur ROUGIER Michel**  
Contremaître, MEAC SAS, SAINT-MAUR.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur ROUSSEAU André**  
Agent électro-érosion, SPEMA, ISSOUDUN.  
demeurant à CHOUDAY
- **Madame SIGNORET Dominique**  
Conseillère clientèle, SCALIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à SAINT-MAUR
- **Monsieur TAEYMANS Jean-Louis**  
Responsable qualité UAP laquage/RTH, HYDRO EXTRUSION LUCE/CHATEAUROUX, CHATEAUROUX.  
demeurant à DEOLS
- **Monsieur THILLET Patrice**  
Cuisinier, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, LE HAILLAN.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur TRICOCHÉ Charles**  
Aide opératoire, CLINIQUE SAINT-FRANCOIS, CHATEAUROUX.  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame UZENOT Marie-Noëlle**  
Rédacteur souscripteur, THELEM ASSURANCES, CHECY.  
demeurant à GIROUX
- **Madame VINCENT Catherine**  
Attachée commerciale, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à CHATEAUROUX

**Article 5 :** Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Châteauroux, le **- 3 DEC. 2019**

Le Préfet  
  
 Thierry BONNIER

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa notification.





Préfecture de l'Indre

36-2019-12-03-001

Arrêté portant attribution de la Médaille d'Honneur  
Agricole au titre de la promotion du 1er janvier 2020

PREFET DE L'INDRE

CABINET DU PREFET

**A R R E T E N°**

du **3 DEC. 2019**

Accordant la médaille d'honneur agricole  
A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020

Le préfet,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;  
VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;  
VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;  
A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020 ;  
Sur proposition du directeur des services du cabinet,

**A R R E T E**

**Article 1 :** La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame HAFID Samira**  
Technicien bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE  
OUEST, LIMOGES  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame NGUYEN Thi Ngoc Thanh**  
Assistant bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE  
OUEST, LIMOGES  
demeurant à BRIVES
- **Madame PATRY-ROBERT Delphine**  
Technicienne santé, GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, NIORT  
demeurant à MARON

**Article 2 :** La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame FRADEAUD Nelly**  
Technicien bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE  
OUEST, LIMOGES  
demeurant à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
- **Monsieur MARCHAIS Pascal**  
Technicien bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE  
OUEST, LIMOGES  
demeurant à CHATEAUROUX

- **Madame MASSERON-ROBERT Valérie**  
Technicien bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE  
OUEST, LIMOGE  
demeurant à LIZERAY
- **Monsieur MOUYSET Patrick**  
Technicien informatique, GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, NIORT  
demeurant à CHATEAUROUX

**Article 3 :** La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame BRISSON Isabelle**  
Technicien bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE  
OUEST, LIMOGE  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur DOUCET Pascal**  
Salarié, GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, NIORT  
demeurant à VALENCAY
- **Monsieur EUGENIE Jacky**  
Cadre de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE  
OUEST, LIMOGE  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Madame LADAVIERE Marie-Laure**  
Technicien bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE  
OUEST, LIMOGE  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur MOUYSET Patrick**  
Technicien informatique, GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, NIORT  
demeurant à CHATEAUROUX

**Article 4 :** La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur BONNARD Christian**  
Directeur d'agence, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE  
OUEST, LIMOGE  
demeurant à DEOLS
- **Madame BOURBON Laurence**  
Technicien de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE  
OUEST, LIMOGE  
demeurant à PREUILLY-LA-VILLE
- **Madame CHARRIERE Christine**  
Assistant bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE  
OUEST, LIMOGE  
demeurant à CHATEAUROUX
- **Monsieur LALANGE Philippe**  
Technicien bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE  
OUEST, LIMOGE  
demeurant à DEOLS
- **Monsieur PILLE Pascal**  
Technicien bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE  
OUEST, LIMOGE  
demeurant à LE POINCONNET

- **Madame POGODA Florence**  
Gestionnaire, MSA Berry - Touraine, BLOIS  
demeurant à CHATEAUROUX

**Article 5 :** La secrétaire générale et le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Thierry BONNIER

Préfecture de l'Indre

36-2019-11-20-007

Arrêté portant renouvellement de l'habilitation dans le  
domaine funéraire de la SAS ALAIN JANET POMPES

FUNEBRES pour son établissement secondaire au

*Arrêté portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la SAS ALAIN  
JANET POMPES FUNEBRES pour son établissement secondaire au POINCONNET*

PREFET DE L'INDRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ  
Bureau de la Réglementation Générale  
Et des Élections

**ARRÊTÉ du 20 novembre 2019**  
**portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire**  
**de la SAS ALAIN JANET POMPES FUNÈBRES**  
**pour son établissement secondaire**  
**« POMPES FUNÈBRES ROC ECLERC »**  
**au Poinçonnet**

**Le préfet de l'Indre,**  
**Chevalier de la Légion d'honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2013245-002 du 2 septembre 2013 portant habilitation dans le domaine funéraire de la SARL ALAIN JANET POMPES FUNÈBRES pour son établissement secondaire situé au Poinçonnet ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n°2013245-002 du 2 septembre 2013 portant habilitation dans le domaine funéraire de la SARL ALAIN JANET POMPES FUNÈBRES pour son établissement secondaire situé au Poinçonnet ;

**Vu** la demande de renouvellement formulée par Monsieur Jean-Michel MESTRE-PERRY, Directeur général de la société par actions simplifiée (SAS) Alain JANET POMPES FUNÈBRES, dont le siège social est situé 35 Rue Robert Mallet Stevens, zone des Chevaliers 36000 Châteauroux, en vue d'obtenir l'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire situé 77 avenue de la Forêt 36330 Le Poinçonnet ;

**Vu** les pièces du dossier fournies à cet effet ;

**Considérant** que cette société remplit les conditions pour bénéficier de l'habilitation funéraire ;

**Sur** proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1er :** la (SAS) Alain JANET POMPES FUNÈBRES, représentée par Monsieur Jean-Michel MESTRE-PERRY, est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national, pour son établissement secondaire « POMPES FUNÈBRES ROC ECLERC » situé 77 avenue de la forêt 36330 Le Poinçonnet, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps AVANT et APRÈS mise en bière,

- organisation des obsèques,
- soins de conservation,
- fourniture des housses, des cercueils et leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- fourniture des corbillards et voitures de deuil,
- fourniture de personnel et des objets de prestation nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire non soumis à habilitation.

Le numéro de l'habilitation est 19-36-0031.

**Article 3** : la durée de la présente habilitation est fixée à **six ans à compter du 2 septembre 2019.**

Deux mois avant cette échéance, le prestataire habilité devra déposer un dossier complet de renouvellement auprès de mes services.

**Article 4** : la présente habilitation pourra être, après mise en demeure du représentant légal, suspendue ou retirée pour tout ou partie des prestations funéraires ci-dessus énumérées, pour les motifs suivants :

- Non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles L. 2223-23 et L.2223-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

**Article 5** : toute modification des informations contenues dans la demande d'habilitation devra être déclarée dans un délai de deux mois auprès des services de la préfecture.

**Article 6** : la Secrétaire générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le préfet et par délégation  
La secrétaire générale

  
Lucile JOSSE

La présente décision peut, dans un délai de **deux mois** à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux, adressé à M. Le Préfet de l'Indre (place de la Victoire et des Alliés - CS 80583 – 36019 CHATEAUROUX Cedex),

- d'un recours hiérarchique adressé au ministère compétent dans le domaine considéré,

- d'un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Limoges (1 cours Vergniaud – 87000 LIMOGES) ou par l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Préfecture de l'Indre.

36-2019-12-04-002

Portant agrément de l'établissement d'enseignement de la  
conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière  
dénommé AUTO ECOLE VENDOEUVROISE 32 rue du  
8 Mai 36500 VENDOEUVRES



DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ  
Bureau de la réglementation générale  
et des élections

PREFET DE L'INDRE

ARRÊTÉ du - 4 DEC. 2019

Portant agrément de l'établissement d'enseignement de la conduite  
des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé  
AUTO ÉCOLE VENDOEUVROISE  
sis 32, rue du 8 Mai – 36500 VENDOEUVRES

**LE PRÉFET DE L'INDRE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la route, notamment ses articles L 213-1 à L 213-8 et R 213-1 à R213-6 ;

VU l'arrêté ministériel NOR : EQU0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU la demande déposée par Monsieur Christophe LAMBERT en vue d'être autorisé à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, sis 32 rue du 8 Mai, 36500 VENDOEUVRES ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture,

#### ARRETE

**Article 1er** : Monsieur Christophe LAMBERT, est autorisé à exploiter, sous le n°E1903600030, un établissement d'enseignement, à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé AUTO ÉCOLE VENDOEUVROISE, 32 rue du 8 Mai – 36500 VENDOEUVRES, à compter du 29 novembre 2019.

**Article 2** : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter du 29 novembre 2019.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé sous réserve de la conformité à la réglementation.

**Article 3** : L'établissement est habilité, au vu de l'autorisation d'enseigner fournie au dossier, à dispenser les formations aux catégories B et B1.

**Article 5 :** Pour tout changement d'adresse du local d'activité, toute reprise de ce local par un autre exploitant, y compris en cas de changement du représentant légal de la société, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 6 :** Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7 :** Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris les enseignants, est fixé à 19 personnes. Les locaux seront maintenus en permanence en état de conformité avec les règles de sécurité applicables aux établissements recevant du public de 5<sup>ème</sup> catégorie.

**Article 8 :** L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 et 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 9 :** La Secrétaire Générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre et dont une copie sera adressée à :

- Madame Nathalie ZANUTTINI, déléguée interdépartementale à l'éducation routière,
- Monsieur Christophe LAMBERT.

Pour le Préfet  
et par délégation

  
Jean-Christophe PICQUET

Voies de Recours :

- recours gracieux auprès de M. le Préfet de l'Indre
- recours hiérarchique auprès de M. le Ministre de l'Intérieur – Délégation à la sécurité routière / sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire – Place Beauvau 75008 PARIS
- recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges, 1, cours Vergniaud 87000 LIMOGES ou par voie dématérialisée via l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Préfecture Indre

36-2019-11-07-010

Décision de délégation de signature portant sur les  
astreintes administratives

## DECISION

*Annule et remplace toutes décisions antérieures ayant le même objet.*

**Objet :** Délégation de signature portant sur les astreintes administratives.

Le Directeur, vu :

- les articles L 6143-7, D6143-33, D6143-34 et D6143-35 du Code de la Santé Publique,
- l'arrêté de Madame La Directrice Générale du Centre National de Gestion des Praticiens Hospitaliers et des Personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière du 23 juin 2014 portant nomination de Monsieur Dominique DELAUME en qualité de directeur du centre hospitalier de La Châtre,
- le décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment son article 20,
- l'arrêté ministériel du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- l'arrêté ministériel du 24 avril 2002 relatif aux personnels de la fonction publique hospitalière exerçant des fonctions d'encadrement.

## DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** délégation est donnée aux agents désignés à l'article 2 à l'effet de signer au cours des astreintes administratives qui leur sont confiées toute décision et correspondance administratives qui sont rendues nécessaires par les circonstances avec obligation d'en rendre compte au Directeur




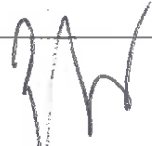
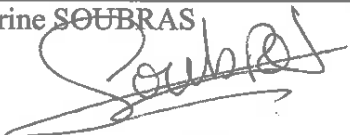
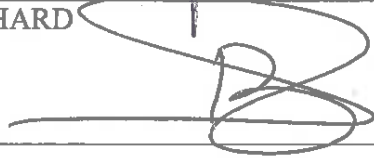
**ARTICLE 2 :** la liste des délégataires est composée de :

- Madame Caroline HUET, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Madame Catherine ZEFNER, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Madame Virginie JOLY, Adjoint des Cadres,
- Madame Séverine BRISSE, Directrice des Soins (F.F),
- Monsieur Benoît RICHARD, Adjoint Administratif,
- Madame Séverine SOUBRAS, Ingénieur Hospitalier.

**ARTICLE 3 :** La présente décision qui prend effet au 12 novembre 2019 sera communiquée au conseil de surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Indre.

Fait à La Châtre, le 07 novembre 2019

Pour notification, les délégataires :

Caroline HUET 	Virginie JOLY 
Séverine BRISSE 	Catherine ZEFNER 
Séverine SOUBRAS 	Benoît RICHARD 

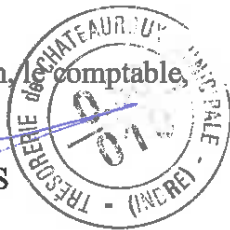
Le Directeur,

  
Dominique DELAUME



Pour information, le comptable,

  
Vincent LEGRIS



Préfecture Indre

36-2019-11-12-001

décision relative à l'organisation de la protection contre les  
risques d'incendie et panique

## Décision relative à l'organisation de la protection contre les risques d'incendie et panique

*Annule et remplace la décision datée du 6 septembre 2019*

- Vu les articles R 123-1 à R 123-55 du code de la construction et de l'habitation.
- Vu les règlements de sécurité contre l'incendie des 23 mars 1965 et du 25 juin 1980 et des textes subséquents.
- Vu l'arrêté interministériel du 6 août 1996 relatif à la protection contre les risques d'incendie et panique dans les établissements publics de santé et les institutions sociales et médico-sociales publiques.

### DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur **Dominique DELAUME**, directeur, est chargé de la protection contre les risques d'incendie et panique au Centre Hospitalier de La Châtre. Il assure l'encadrement direct des agents participants aux tâches liées à la sécurité incendie désignés ci-après.

Article 2 : En cas d'empêchement ou d'absence, Madame **Caroline HUET** est désignée suppléante.

Article 3 : Durant les périodes d'astreintes administratives, délégations pour prendre toutes mesures utiles à la protection contre les risques d'incendie et panique est donnée à :

- ☞ Madame **Virginie JOLY**, Adjoint des Cadres
- ☞ Madame **Catherine ZEFNER**, Attachée d'administration Hospitalière
- ☞ Madame **Séverine BRISSE**, Directrice des soins (F.F)
- ☞ Madame **Caroline HUET**, Attachée d'administration Hospitalière
- ☞ Monsieur **Benoît RICHARD**, Adjoint Administratif Hospitalier
- ☞ Madame **Séverine SOUBRAS**, Ingénieur hospitalier

Article 4 : Monsieur **Patrick AUROUET**, technicien des services techniques est désigné « agent de sécurité incendie » de l'établissement.

Article 5 : Madame **Caroline HUET**, chargée des services économiques et logistiques, est chargée de s'assurer de la conformité aux normes en vigueur de tous les équipements et matériels utilisés dans l'établissement.

En sa qualité de chargée des travaux, elle soumet au directeur toutes les décisions relatives à la protection contre l'incendie durant la réalisation des travaux.

Article 6 : Il est désigné un référent de la sécurité par bâtiment.

Ce référent a pour mission :

- De signaler tout dysfonctionnement des installations destinées à prévenir ou limiter le risque incendie.
- De s'assurer du bon niveau d'information et de formation de chaque agent.

Article 7 : Sont désignés référents par bâtiment les personnes suivantes :

- Bâtiment « Médecine-SSR- Administration »
  - Madame **Séverine BRISSE**, Directrice des soins, pour la partie du bâtiment occupé par les services de soins
  - Madame **Caroline HUET**, Attachée d'administration Hospitalière, pour la partie occupée par l'administration, les halls, les salles de réunions, les circulations hors services de soins.
- Bâtiment « G.RAVEAU »
  - Madame **Viviane PEYROT**, Faisant fonction Cadre de santé
- Bâtiment « JL BONCOEUR »
  - Madame **Corinne AUMARECHAL**, Cadre de santé
- Bâtiment « PETITE FADETTE »
  - Madame **Nathalie BOISSIERE**, Cadre de santé
- Bâtiment « PSYCHIATRIE »
  - Madame **Martine MORVAN**, Cadre de santé pour R.Leroux (2<sup>ème</sup> étage)
  - Madame **Roxanne BERTAUX**, Infirmière en soins généraux, pour les locaux du SSIAD et l'Accueil de jour Alzheimer.
  - Service de Psychiatrie (1<sup>er</sup> étage et rez de chaussée gauche) (\*)
- Bâtiment « HOPITAL DE JOUR » (\*)

(\*) Activité gérée par le centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc

Le centre hospitalier de Châteauroux-Le blanc désigne un référent permanent chargé d'organiser la protection contre les risques d'incendie et de panique en lien direct avec le centre hospitalier de La Châtre.

Cette désignation fait l'objet d'un document annexé à la présente décision.

- Bâtiment « EHPAD CLUIS »
  - Madame **Viviane PEYROT**, Faisant fonction Cadre de santé
- Bâtiment « EHPAD AIGURANDE »
  - Madame **Nathalie BOISSIERE**, Cadre de santé
- Bâtiment « CUISINE »
  - Monsieur **Philippe DENIS**, Responsable cuisines
- Bâtiment « SERVICES TECHNIQUES »
  - Monsieur **Vincent DENIBEAU**, Responsable des services techniques

Article 8 : La présente décision est applicable à compter du 12 novembre 2019.



Article 9 : La présente décision est modifiée à chaque changement d'affectation des agents désignés.

Article 10 : La présente décision annule et remplace toutes décisions antérieures ayant le même objet.

Pour notification :

Martine MORVAN 	Virginie JOLY 
Séverine BRISSE 	Caroline HUET 
Séverine SOUBRAS 	Benoît RICHARD 
Nathalie BOISSIERE 	Roxane BERTAUX 
Corinne AUMARECHAL 	Viviane PEYROT 
Patrick AUROUET 	Philippe DENIS 
Vincent DENIBEAU 	Catherine ZEFNER 

Fait à La Châtre, le 12 novembre 2019

Le Directeur,  
Dominique DELAUME.



Sous-préfecture de Le Blanc

36-2019-11-28-002

arrêté Course des 2 Viaducs

*Portant autorisation d'organiser une course pédestre à Le Blanc*



PREFET DE L'INDRE

## **A R R E T E**

Portant autorisation d'organiser une course pédestre à Le Blanc

**Course des 2 viaducs**  
le dimanche 15 décembre 2019

LE PREFET DE L'INDRE

**Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code de la route et notamment ses articles L 411 et R 411 ;

Vu le code du sport, notamment les articles L 331-1 à L 332-21 et R.331-6 à R. 331-17 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment son livre 3, lutte contre l'alcoolisme ;

Vu la circulaire du 22 janvier 1979 de M. le Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs relative aux épreuves pédestres sur route ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 1980 portant interdiction de certaines routes aux épreuves sportives ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2019-11-20-003 portant délégation de signature à Madame Elise TAMIL, sous-préfète de l'arrondissement du Blanc et en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Jean-Luc GILLARD, secrétaire général de la sous-préfecture ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire du Blanc en date du 4 novembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice départemental des territoires de l'Indre en date du 4 novembre 2019,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur de la direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre( Epreuves sportives ) en date du 24 octobre 2019

Vu l'avis favorable du Commandant de la compagnie de gendarmerie de Le Blanc, en date du 24 octobre 2019,

Vu la demande de course pédestre présentée le 23 octobre 2019 par Monsieur Laurent MOREAU organisateur de le Blanc Athlétisme, sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (ligue du centre),

Vu le contrat d'assurance souscrit par l'organisateur de l'épreuve,

Vu l'engagement de l'organisateur de prendre en charge s'il y a lieu, les frais du service d'ordre nécessaire au déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à l'organisateur ou à ses préposés,

## A R R E T E

**Article 1er** – Monsieur MOREAU, organisateur de Le Blanc Athlétisme sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (ligue du centre), est autorisé à organiser le 15 décembre 2019, une course pédestre dénommée « Course des 2 Viaducs » selon le règlement particulier visé par la Fédération Française d'Athlétisme.

**Circuit :** *départ : 10h00– Voie verte côté sud-ouest du viaduc*  
*arrivée : 12h00\_ Piste du stade des ménigouttes*

- **Parcours** : Selon plan versé au dossier de demande

- **Nombre de participants prévus** : environ 500

**Article 2** - Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions des décrets et arrêtés précités, ainsi que des mesures suivantes arrêtées par les services de la voirie et de la surveillance de la circulation. Les organisateurs prendront éventuellement contact avec la Gendarmerie territorialement compétente afin de régler les détails du service d'ordre. De plus, ils devront prendre toutes dispositions en matière d'information, de protection et déviations éventuelles subordonnées à arrêté.

**Sécurité :**

- Toutes les intersections ainsi que tous les lieux pouvant présenter un danger sur l'itinéraire devront être impérativement protégés par des signaleurs en nombre suffisant.
- Les concurrents et les accompagnateurs devront respecter le code de la route et notamment l'article R 411 (résultant du décret du 3 août 1992) qui prévoit l'intervention de signaleurs en nombre suffisant.

- Les personnes figurant sur la liste annexée au présent arrêté sont agréées en qualité de signaleurs. Les intéressés devront être équipés de (**brassards marqués "course pédestre"**) et être munis de piquets mobiles rouges et verts à deux faces (modèle K 10). La fourniture du dispositif de sécurité est à la charge de l'organisateur.
- Un véhicule annonceur sera situé en tête de la course, équipé de signaux sonores et portant la mention "Attention Compétition Sportive".
- Les zones à risques seront délimitées à l'aide de bandes fluorescentes.

### **Circulation :**

- 1-Les organisateurs devront appliquer les consignes de l'arrêté pris par le Maire de Prissac , pour réglementer la circulation et le stationnement sur l'ensemble de l'épreuve.
- 2-L'ensemble de l'itinéraire emprunté par les coureurs devra être mis en sens unique dans le sens de la course.
- 3-La course devra être précédée et suivie par les membres de l'organisation.

### **Service d'ordre :**

Nom du responsable déclaré :

Laurent MOREAU  
3 place de la Fontaine  
36220 FONTGOMBAULT

**Article 3** - La présente autorisation ne prendra effet que sur présentation aux services de Gendarmerie d'une attestation d'assurance portant couverture des risques d'accidents causés aux spectateurs, aux personnes chargées du service d'ordre et aux tiers.

**Article 4** - Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.

Les organisateurs devront s'engager à marquer la chaussée d'une couleur autre que blanche, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Les marquages seront de couleur jaune et devront avoir disparu soit naturellement, soit par les soins des organisateurs au plus tard 24 h, après le passage de la course. Les organisateurs ne devront pas utiliser les panneaux de signalisation ni leurs supports pour flécher le parcours.

**Article 5** - Le nombre des voitures pouvant accompagner les marcheurs sera limité à deux. Elles devront porter à l'avant et à l'arrière un panneau distinctif indiquant de manière apparente l'appellation de la manifestation à laquelle elles participent.

**Article 6** - L'organisateur devra prévoir la mise en place d'un service médical, composé d'un médecin, d'une ambulance et d'une équipe de secouristes, titulaires de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS),

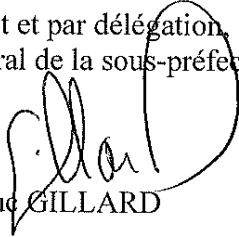
**Article 7** - Faute par l'organisateur de se conformer aux prescriptions du présent arrêté, il sera fait obstacle au départ de l'épreuve.

**Article 8 :**

- Monsieur Laurent MOREAU Le Blanc Athlétisme
- Madame le Maire du Blanc
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de gendarmerie du BLANC
- Madame la Directrice de la Direction Départementale des Territoires
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale, de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- Monsieur Daniel MERCIER, représentant FFA, ligue du Centre

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général de la sous-préfecture,

  
Jean-Luc GILLARD